

le québec ETUDIANT

Vol. 7 no 6 Janvier 1984



Journal de l'association nationale
des étudiants et étudiantes
du Québec

**CONTRE
LE PREC**

**signez la
pétition!**

**Réunion extraordinaire du mouvement étudiant
contre le Projet de règlement des études collégiales**

Si le ministre refuse de céder, grèves rotatives en février

**● 28 associations étudiantes
adoptent une déclaration
rejetant le PREC.**

par Jacques Beaudoin

TROIS-RIVIERES — "Nous lançons un appel à la mobilisation des associations étudiantes contre le projet et règlement des études collégiales (le PREC) et le refus du ministère de l'Éducation d'accéder aux demandes de l'ANEQ et du mouvement étudiant, en organisant une semaine de grèves rotatives dans chacune des régions du Québec lors de la semaine du 20 février 1984".

Tel est l'engagement formel qu'ont pris les quelques 80 participants-es à la Réunion extraordinaire du mouvement étudiant sur le PREC (organisée par l'ANEQ) qui a rassemblé plus de 28 associations étudiantes au Cégep de Trois-Rivières le 21 janvier dernier.

Cette réunion avait été convoquée par le Conseil Central de l'ANEQ face au danger de l'adoption imminente du Projet de règlement par le Conseil des ministres, afin de permettre à toutes les associations étudiantes du Québec de faire le point sur cet important dossier pour le mouvement étudiant.

Le retrait pur et simple du projet de règlement

Les associations étudiantes présentes ont ainsi eu à nouveau l'occasion de se saisir des principaux enjeux, du PREC: surspécialisation des programmes, création de diplômes à rabais, centralisation des pouvoirs entre les mains du ministre de l'Éducation et asservissement de la mission des CEGEPs aux stricts besoins des entreprises. Une déclaration du mouvement étudiant a ainsi été adoptée par une très forte majorité reprenant les principales revendications étudiantes et faisant valoir l'exigence du retrait pur et simple du projet de règlement. Selon Jean Robitaille, membre de l'exécutif de l'ANEQ, "cette déclaration va nous servir à démon-

trer la détermination du mouvement étudiant, suite aux positions qui ont déjà été prises, de forcer le gouvernement à jeter le PREC dans les poubelles de l'histoire".

Cette reconfirmation de la position de l'ensemble du mouvement étudiant contre le projet de règlement intervient au moment où le gouvernement s'apprête à faire fi des multiples oppositions, provenant de secteurs très larges, qui se sont manifestées à l'encontre du PREC. Des rumeurs persistantes veulent en effet que le gouvernement procède dans les jours qui viennent à son adoption définitive. **Une indication claire de la volonté du mouvement étudiant: les grèves rotatives**

A travers les discussions qu'on menées les participants-es à la réunion, il est ressorti clairement qu'il ne fallait pas limiter l'action étudiante à l'adoption d'une déclaration, aussi tranchante fut-elle. Pour le Conseil Central de l'ANEQ, "un tel geste (la déclaration) doit être absolument accompagné d'indications claires sur la volonté de nos associations étudiantes de ne pas en rester là, mais au contraire d'aller de l'avant dans la sensibilisation et la mobilisation des étudiants-es et ce en lien avec le travail continu effectué depuis l'automne dernier à partir de la plate-forme de revendications et le plan de riposte adoptés lors du Congrès de Limoilou".

C'est dans ce sens que les



délégués-es ont adopté la résolution appelant à la tenue de grèves rotatives dans la semaine du 20 février 1984. Plusieurs d'entre elles ont insisté sur l'importance de mobiliser le plus largement possible les étudiants et étudiantes, de décentraliser l'information au maximum, de faire connaître à tous et à toutes le fait que le ministre de l'Éducation n'ait pas encore daigné répondre à nos revendications telles que nous les avons exprimées par la grève du 15 novembre dernier.

Une proposition appelant les associations étudiantes à intensifier la campagne de signature de la pétition a également été adoptée. Dès que l'objectif de 50,000 signatures aura été atteint (déjà, plus de 5,000 étudiants-es l'ont signée), une délégation de l'ANEQ, des associations étudiantes et des groupes de jeunes intéressés ira porter la pétition au ministre et exigera une réponse immédiate à nos demandes (qui lui ont déjà été transmises).

La réunion de Trois-Rivières a donc été l'occasion de relancer la mobilisation du mouvement étudiant autour de ses principales revendications.

**LE TEXTE DE LA DÉCLARATION DU
MOUVEMENT ÉTUDIANT PAGE 6-7**

Rencontre avec Laurin —pages centrales

Accréditation refusée à l'AGEUQTR

LA LOI 32 FRAPPE ENCORE

—cet exemple et bien d'autres à l'intérieur

Dans ce numéro: Les politiques d'emploi au fédéral, p. 4 — AECS, AGEUQAC, p. 4 — Vieux-Montréal, p. 5 — RAJ, p. 7 — Tribune des femmes, p. 8 — Dans les polys, p. 9 — UQAM, Ed.-Montpetit, p. 12

EDITORIAL

Il faut poursuivre le combat!

Le 21 janvier, l'ANEQ réunissait les associations étudiantes dans une réunion extraordinaire convoquée expressément pour relancer l'opposition étudiante au projet de règlement des études collégiales. La principale motion adoptée lançait ainsi un appel à ce que toutes les associations étudiantes du Québec prennent part à une semaine de grèves rotatives, par région, de manière à forcer le ministre de l'Éducation à retirer pour de bon le PREC, objet de notre opposition la plus totale.

C'est dire que déjà, même si la session s'amorce à peine, on connaît les étapes de ce qui sera le "combat étudiant" contre les politiques gouvernementales: d'abord, un mois plein et entier d'information, de sensibilisation, de débats dans toutes les institutions, un mois de ralliement massif des étudiants-es derrière la plate-forme de revendications de l'ANEQ, cette plate-forme qui reprend notre volonté et nos aspirations communes, un mois pour signer partout au Québec la PETITION-ANEQ et atteindre et dépasser l'objectif de 50,000 noms. Ce mois, c'est celui de la mobilisation. C'est le "branle-bas de combat".

Ensuite, à partir du 20 février, une semaine de grèves rotatives au cours de laquelle les régions, les unes après les autres, enclencheront une action gréviste jumelée à des occupations des CEGEPs pour presser le gouvernement à faire machine arrière, à retirer le PREC, à accepter nos revendications. Oui, presser le gouvernement, c'est de cela qu'il s'agit, parce que nous, nous ne

comptons pas attendre éternellement. Nous considérons qu'il nous appartient de fixer les échéances. Le gouvernement devra les accepter ou les récuser le moment venu, mais elles nous appartiennent. L'ANEQ et le Congrès de Limoilou ont choisi l'automne dernier de riposter, de mener la bataille. Le gouvernement devra tenir compte du fait que nous n'avons pas l'intention de reculer.

Au terme de cette semaine de débrayages par région, ce sera le Congrès de l'ANEQ à Hull, un second congrès spécial depuis le début de l'année scolaire. Un événement important où sera posée, tel que convenu en novembre dernier à Limoilou, la question de la grève générale. Cette troisième étape, aucune association étudiante ne doit la manquer, la négliger. Il en ira de la force de notre mouvement, de son unité, de sa capacité à mener le plus loin possible la lutte qu'il a entreprise.

Il est essentiel que toutes les associations se rallient au fil de ces étapes à la mobilisation de l'ANEQ, qu'elles fassent de ces actions, de ces différentes étapes, autant de moments privilégiés dans leur travail local, dans leur propre mobilisation contre les attaques du gouvernement ou de leur administration locale. Un fait s'impose. Si localement et nationalement nous hésitons à aller de l'avant, le risque de connaître une défaite en ce qui concerne notre plate-forme de revendications sera réel, puisque le gouvernement ne se gênera nullement de son côté à appliquer ses politiques anti-étudiantes. En ce qui concerne le mouvement étudiant, l'hésitation

n'autorise aucune victoire, mais permet au contraire les reculs les plus importants.

A l'heure actuelle, notre plate-forme de revendications subit son premier véritable test. Le gouvernement s'apprête en effet à procéder par l'adoption définitive du PREC, alors même qu'il doit faire face à une opposition qui déborde le cadre des syndicats d'enseignants-es et du mouvement étudiant. Le gouvernement veut profiter du fait que tous les feux sont projetés sur le débat entourant le projet de loi 40, pour adopter en cachette son projet de règlement.

Or le retrait pur et simple du PREC est une de nos revendications majeures, un des éléments importants de notre plate-forme de revendications. Qui plus est, c'est l'objectif d'une lutte qui est vieille de plus de trois ans et qui a conduit une très large majorité de nos assemblées générales à se prononcer à un moment ou un autre contre le PREC et pour son retrait intégral. Face à ce prochain "coup de force" du PQ contre les étudiants-es et l'enseignement collégial, nous devons faire savoir rapidement que nous sommes prêts et déterminés à avoir recours à la grève, et nous devons effectivement soumettre cette perspective dans chacune de nos assemblées générales. Négliger ces pressions, attendre et constater un matin que le PREC a maintenant perdu son "p", qu'il n'est plus un projet mais un règle-

ment bel et bien adopté, ce serait nous-même ajouter un affront de plus aux milliers d'étudiants-es qui ont voté pour le retrait du PREC. Nous accepterions de faire la preuve que dorénavant le gouvernement peut agir en toute impunité, qu'il a la voie libre. Quand nous parlerons de gratuité scolaire, de modifications au régime pourri des prêts et bourses, de l'augmentation réelle du budget de l'éducation, d'emploi pour les étudiants-es ou d'une ale ministre Laurin saura qu'il peut se caler tranquillement dans son fauteuil et faire semblant de roupiller, les étudiants-es après tout ne sont pas dangeureux! Or rien n'est plus étranger à notre volonté unanime que de faire une telle démonstration. Le gouvernement a toujours trouvé l'ANEQ sur son chemin quand il s'est employé à asséner des coups aux intérêts et aux droits des étudiants-es, et il va continuer à la retrouver devant lui, dressée contre le PREC et pour la satisfaction des revendications étudiantes.

Le congrès de Hull les 25 et 26 février prochains va déterminer la forme ultime que prendra la mobilisation. Mais déjà un pas a été accompli vers cette mobilisation, pour une riposte rapide et unitaire, par l'appel aux débrayages rotatifs dans la semaine du 20 février.

Aujourd'hui, l'ANEQ invite toutes les associations étudiantes à se rallier à cet appel, de Rouyn à Gaspé et de

Jonquières à Hull. Elle insiste plus particulièrement pour que les associations des régions de Québec et de l'Est du Québec abandonnent le découragement, le laisser-aller et la méfiance qui caractérisent malheureusement plusieurs d'entre elles. Les étudiants-es de ces deux régions doivent reprendre la place est la leur au sein d'un mouvement étudiant combatif qui défend ses droits et mise sur la victoire de ses revendications. Dans le calendrier des grèves rotatives, une journée est prévue pour l'Est du Québec et pour la région du Québec. Les étudiants-es à la base doivent dans ces deux régions faire de cette journée, "leur" journée de grève parce qu'ils et elles sont contre le PREC et partagent les mêmes revendications que les étudiants-es du reste de la province.

Le ministre Laurin et le gouvernement doivent être informés de ce qui se prépare et de ce que nous exigeons. Officiellement ils le seront. L'ANEQ insistera pour obtenir une réponse satisfaisante aux demandes qu'elle a déjà adressées. Mais le gouvernement ne sera vraiment convaincu de notre détermination que le jour où il additionnera les votes pris en assemblées générales pour la mobilisation, pour la grève, et qu'il comprendra alors que les étudiants-es du Québec sont sur le point de sortir pour abattre ses politiques anti-étudiantes.

Patrice Legendre

Campagne d'abonnements 1984

ABONNEZ-VOUS!

Remplissez ce bon et retournez-le avec un chèque ou un mandat poste au nom de l'ANEQ, à:

ASSOCIATION NATIONALE DES ETUDIANTS ET ETUDIANTES DU QUEBEC (ANEQ), 1460, rue Amherst, Montréal, H2L 3L3.

.....
Veillez m'abonner au journal le québec ETUDIANT:

Edition française: 10 numéros (\$10.00)

Edition anglaise: 5 numéros

(Un tarif pour les abonnements collectifs est disponible sur demande).

Vous trouverez ci-joint un chèque ou un mandat-poste au montant de

pour mon abonnement, payable au nom de l'ANEQ.

NOM:

ADRESSE (complète):

..... CODE POSTAL:



Le Québec ETUDIANT est le journal officiel de l'Association Nationale des Etudiants et Etudiantes du Québec (ANEQ). Distribué dans les institutions d'enseignement post-secondaires où l'association étudiante est membre de l'ANEQ — de même que dans un certain nombre d'autres institutions, ce numéro du Q.E. est tiré à 35,000 exemplaires.

Responsable: Pete Wheeland, secrétaire à l'information de l'ANEQ.

Collaboration (dans le désordre): Johanne Muzzo, Carole Courchesne, André P. Leclerc, Jean-Marie Vézina, Patrice Legendre, Claude Dionne, Pierre Bélanger, Jacques Beaudoin, Jean Robitaille, Alain Brasset, Christian Yaccarini et Mona Gravel.

Composition-montage: L'Atelier Centreville

Impression: Delpro Corporation.

le québec ETUDIANT est un membre fondateur de la Presse Étudiante du Québec (PEQ).

Publicité: PUBLI-PEQ. (514) 845-5767.

Bureau de rédaction: 1460, rue Amherst, Montréal, H2L 3L3. (514) 849-1851.

RECONNAISSANCE: LA SÉRIE NOIRE CONTINUE

L'ombre de la loi 32 plane sur Limoilou

par Jean-Marie Vézina

Nouvel exemple d'effet pervers de la loi 32! L'administration du Collège de Limoilou, prenant cause et prétexte de l'existence de la loi 32, tente actuellement de liquider l'association étudiante.

Ainsi, même si la loi 32 ne s'applique pas au Collège de Limoilou, c'est quand même en s'appuyant sur celle-ci que l'administration tente, chez elle, d'en finir une fois pour toute avec le mouvement étudiant organisé. Une nouvelle preuve que, bien

qu'elle ne soit pas formellement obligatoire, la loi 32 dite "loi sur le financement et la reconnaissance des associations d'élèves et d'étudiants" est en fait un nouveau moyen que le gouvernement du PQ a de lui-même fourni aux ad-

ministrateurs pour se débarrasser des associations étudiantes qu'il abhorre.

Dans le cas qui nous occupe, l'Association Générale des Etudiantes et des Etudiants du CEGEP de Limoilou, l'existence de la loi 32 permet donc à l'ad-

ministration de faire planer sur sa tête les pires exigences, les formes les plus subtiles d'ingérence dans le droit d'association des étudiants-es afin d'entraver leur regroupement au sein

d'une association étudiante combattive, la seule de la région de Québec.

Révoltant paradoxe que celui de cette loi 32 qui, prétendant régler les cas des associations étudiantes non-reconnues (UQAM, Vieux-Montréal, etc.) n'en solutionne aucun, sert à créer des problèmes à celles qui n'en n'avaient pas auparavant (Rouyn, UQTR, etc.).

Limoilou: un cas type

par Alain Brassot

QUEBEC — L'Association Générale des Etudiants-es du Collège de Limoilou (AGECL) fut reconnue en 1975 suite à la mobilisation générale venue en réaction au régime exécrable des prêts et bourses qui était, à l'époque, au centre des revendications du mouvement étudiant. Depuis lors, les étudiant-es du Collège de Limoilou fixaient eux-mêmes, par le biais de leurs assemblées générales, le prix de leur cotisation ainsi que les modalités de sa perception, à savoir, obligatoire ou non, perçue à la source, etc...

Conséquence directe de l'abolition de la directive 204,07 du ministère de l'Éducation du Québec en mars 1982 et plus tard de l'adoption, en juin 1983, de la Loi 32 du gouvernement péquiste, l'administration du collège force l'AGECL à diviser sa cotisation en deux parties, soit une volontaire et l'autre obligatoire. De plus, il fallait qu'au moins 25% des étudiants-es payent leur cotisation volontaire pour que l'AGECL puisse continuer d'administrer elle-même l'argent de ses propres membres. Il en

ressort que l'association, représentative de tous-tes les étudiant-es du Collège de Limoilou, devait subir pour la première fois une ingérence de l'administration au sein de ses instances démocratiques.

Dès la session d'automne '83, frustrée du fait que, par la volonté de ses membres, l'AGECL existait encore, l'administration du Collège revient à la charge en affirmant que l'association n'est plus représentative de tous-tes les étudiants-es du Collège. Résultat, à la dernière réunion du conseil administratif, où étaient présents deux représentants de l'AGECL, le directeur des services des affaires étudiantes obtient comme mandat de vérifier si l'association étudiante est belle et bien représentative. Le moyen imposé sera la tenue, vers la mi-mars, d'un référendum qui pourra s'inspirer des critères contenus dans la Loi 32, soit la participation d'au moins 25% des étudiants-es inscrits-es au secteur régulier, sinon, l'AGECL ne pourra plus percevoir de cotisation obligatoire. Ce qui signifie, la perte de tous ses services auprès de ses membres.

La question n'est pas de savoir si l'AGECL gagnerait un tel référendum. Sans aucun doute, elle le gagnerait. La mobilisation du 15 novembre dernier est là pour le prouver. Cependant, l'imposition d'un tel référendum constitue en soit un précédent. C'est le comble de l'ingérence. C'est pire encore que la Loi 32. C'est année, l'administration demande 25% de participation. Qui peut affirmer qu'elle ne nous demandera pas 50% l'année prochaine et 75% l'année suivante? L'AGECL devra-t-elle, à chaque année et qui sait, plus tard, à chaque session, mettre une grande partie de ses énergies dans cette mascarade référendaire complètement inutile?

La situation est maintenant rendue à un point tel que l'association étudiante doit supposément vérifier sa représentativité, non pas selon la volonté de ses membres, mais plutôt — et cela est intolérable — en raison des attaques sans précédent de cette clique de bureaucrates contre la population étudiante organisée au sein de l'AGECL.

Même la FAECUM pourrait y goûter...

par Jean-Marie Vézina

Même la Fédération des associations étudiantes de l'Université de Montréal (FAECUM), partisane dès le départ de la loi 32, pourrait un jour goûter à sa propre médecine. En effet, il est possible que la définition "d'institution d'enseignement" sur laquelle se base la loi 32 pour accorder ou refuser l'accréditation à une association étudiante, pose un jour problème à la FAECUM. Toute la question est de savoir si l'existence des deux associations étudiantes des HEC et Polytechnique et qui sont regroupées à la FAECUM, n'entrent pas en contradiction avec les termes de la loi. En fait, cette question se résume à ceci: est-ce que des écoles affiliées peuvent être considérées comme faisant partie d'une seule et même institution?

Pour l'instant, la FAECUM a quand même reçu un certificat d'accréditation, valable pour une année seulement, en attendant que son cas soit étudié plus à fond. Selon les dires mêmes qu'a tenu l'agent d'accréditation du gouvernement à Jean-Pierre Paquet de l'AGEUQAM, dans l'état actuel du dossier, l'accréditation de la FAECUM est fragile.

A Trois-Rivières: l'agent refuse arbitrairement la demande d'accréditation de l'AGEUQTR

par Claude Dionne

TROIS-RIVIERES — L'association Générale des Etudiantes et Etudiants de l'Université du Québec à Trois-Rivières (AGEUQTR) vient de se voir refuser la demande d'accréditation qu'elle avait faite en vertu de la loi 32. Bien qu'elle ait déposée sa demande en bonne et due forme, l'agent d'accréditation lui transmettait par lettre, le 30 novembre dernier, son refus de l'accréditer.

Pour Pierre Vigeant, de l'AGEUQTR, "l'agent d'accréditation a outrepassé le cadre de son pouvoir. Il n'a pas le droit, ni le pouvoir, d'interpréter comme bon lui semble nos statuts et règlements".

Pour sa part, l'agent d'accréditation du gouvernement, M. Jean-Yves Desrosiers, affirme que "les statuts et règlements de l'AGEUQTR prévoient que seule l'Assemblée Générale a le pouvoir d'engager l'Association. Or l'Assemblée Générale du 8 septembre 1983 n'a pu se prononcer sur l'item "demande d'accréditation", faute d'avoir le quorum prévu aux statuts et règlements. Personne n'était par la suite habilité à

soumettre une demande d'accréditation en vertu de l'article 59 de la loi 32", a-t-il ajouté.

Rappelons que pour être accréditée en vertu de cet article, une association devait présenter sa demande avant le 21 septembre 1983 et répondre aux trois conditions suivantes:

- être incorporée en vertu de la partie III de la loi sur les compagnies;
- avoir reçu des cotisations perçues par l'établissement d'enseignement;
- être (...) la seule association qui représente les élèves ou étudiants de l'établissement d'enseignement...

L'AGEUQTR répondait à ces conditions!!!

C'est donc parce que l'agent d'accréditation se permet d'interpréter ses statuts et règlements que l'AGEUQTR a décidé d'en appeler de cette décision auprès du comité d'accréditation, qui est l'instance chargée de réviser au besoin les décisions de l'agent d'accréditation. Il dispose pour ce faire de 45 jours. Ce n'est donc probablement pas avant le début de février que nous connaîtrons sa décision.

D'ici à ce que cette décision soit rendue, plusieurs moyens de pression ont été utilisés. Ainsi, l'ANEQ proteste-t-elle contre "la décision injuste rendue par l'agent d'accréditation". Elle exige aussi qu'"le droit à la reconnaissance et au financement de l'AGEUQTR soit respecté, ce qui était le cas avant l'application de la loi 32".

Ce que le Conseil Central de l'ANEQ dénonce, ce n'est pas tant

le refus de l'agent d'accréditation que le fait d'utiliser une législation, la loi 32, pour empêcher une association d'être reconnue.

De son côté, le Conseil régional du Centre du Québec de l'ANEQ (CRCQ) est d'avis que "l'agent d'accréditation a fait de l'ingérence dans les statuts et règlements de l'AGEUQTR alors qu'il aurait dû accorder l'accréditation automatiquement". Aussi invite-t-il toutes les associations étudiantes à le dénoncer en envoyant une lettre de protestation au comité d'accréditation.

Si la décision de ce comité est négative, le CRCQ de l'ANEQ prévoit donner une conférence de presse pour démontrer l'arbitraire de la loi 32. Rappelons que lors de son adoption, l'ANEQ prévoyait que la loi 32 pourrait servir comme outil pour s'ingérer dans le fonctionnement démocratique de nos associations.

De son côté, le Regroupement

des associations étudiantes universitaires (RAEU), promoteur avec la FAECUM de la loi 32, "déclare" la décision qui a été rendue quant à la demande d'accréditation de l'AGEUQTR. Pour le RAEU, la loi 32 se doit d'être vue comme "une garantie pour nos droits et un outil pour nos associations". Ces prétentions du RAEU peuvent toutefois être mises en doute, quand on sait qu'un de ses dirigeants est intervenu à l'UQAM pour tenter d'empêcher la reconnaissance et le financement de l'AGEUQAM.

Diane Messier, membre du Conseil Central de l'ANEQ pour la région du Centre du Québec, fait pour sa part plutôt remarquer que la loi 32 n'a jamais été garante de nos droits, car, depuis son adoption, "nous remarquons que les associations qui avaient des problèmes de reconnaissance les ont toujours et que, pire, d'autres qui n'en avaient pas en ont maintenant. L'AGEUQTR en est la preuve".

Université du Québec à Chicoutimi

Une nouvelle équipe à l'AGEUQAC

par Jean Robitaille

L'équipe du *québec ETUDIANT* est heureuse de resaluer les étudiants-es de l'Université du Québec à Chicoutimi. Un nouvel exécutif, en poste depuis le 1er janvier à l'AGEUQAC, a effectivement décidé de renouer les contacts avec le mouvement étudiant national.

La nouvelle équipe à l'AGEUQAC a pour projet de relancer une vie étudiante dynamique et intéressante et de développer une AGE démocratique, militante et ouverte sur l'extérieur. Un colloque d'orientation aura lieu le 11 février prochain. Cette première étape importante est l'amorce d'une démarche qui vise une prise en charge plus collective de l'association étudiante. Selon Louis Desrochers, président de l'AGEUQAC, "l'AGE doit assurer une information diversifiée, reflétant différents points de vue, et accessible. Pour s'orienter et prendre des décisions, l'AGE doit permettre à tous de connaître la situation, de pouvoir en discuter, et la possibilité de participer aux décisions. Elle doit aussi stimuler la participation et être ouverte aux préoccupations, aux griefs et aux commentaires des

étudiants-es. Elle doit permettre et soutenir le développement de chaque organisation étudiante du milieu".

L'AGEUQAC profitera de ce colloque d'orientation ainsi que d'autres occasions de débats dans les semaines à venir pour se situer dans le mouvement étudiant national. "A



l'université, nous ne sommes pas seuls, on a eu l'occasion de s'en rendre compte lors des grèves récentes. Nous ne vivons pas dans un monde à part; il y a d'autres étudiants et tout le reste de la société qui d'une façon ou d'une autre sont liés à nous. Il faut affirmer nos intérêts et les défendre. Il nous faut particulièrement resserrer les liens

avec le mouvement étudiant des universités et cégeps du Québec", a poursuivi M. Desrochers.

Un autre dossier de taille est à l'étude à l'AGEUQAC. Depuis la construction du nouveau bloc sportif, la cotisation aux Services aux étudiants est passée en septembre de \$10 à \$30. Chaque étudiant-e finance maintenant pour \$25 le service des sports et les déficits du sport d'élite. L'AGEUQAC étudie donc actuellement différents moyens d'action pour contrer cette nouvelle situation.

Pour annoncer
dans le
québec ETUDIANT:
(514) 845-5767

Chômage étudiant

Rien de neuf du côté d'Ottawa

par Pete Wheeland

OTTAWA — Plus ça change, plus c'est pareil. En effet, le "nouveau" programme fédéral de création d'emplois estivaux pour les étudiants-es ne comporte aucune nouvelle idée susceptible d'améliorer notre situation, de même qu'on n'y trouve aucune augmentation réelle des budgets alloués à ce programme, malgré le fait que, l'été dernier, les étudiants-es québécois-es aient été confrontés-es à un taux de chômage astronomique de 55%.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, John Roberts, a annoncé que le gouvernement allait dépenser \$170 millions avec ce programme — le même montant que l'an dernier — ce qui pourra éventuellement amener la création de 69,000 emplois d'été au salaire minimum.

Plus de la moitié de ces emplois ne seront toutefois que des emplois temporaires, alors que 20% d'entre eux seront créés dans le secteur militaire et à la Gendarmerie Royale du Canada. 12,000 autres postes pourront être comblés par les étudiants-es dans le cadre du programme para-militaire "Eté Carrières-Accès".

Le gouvernement fédéral espère également que les 1,600 étudiants-es qu'il embauchera directement dans ses bureaux de placement scolaire aideront quelques 330,000 "chasseurs d'emplois" à se trouver du travail. Mais rien n'est moins sûr.

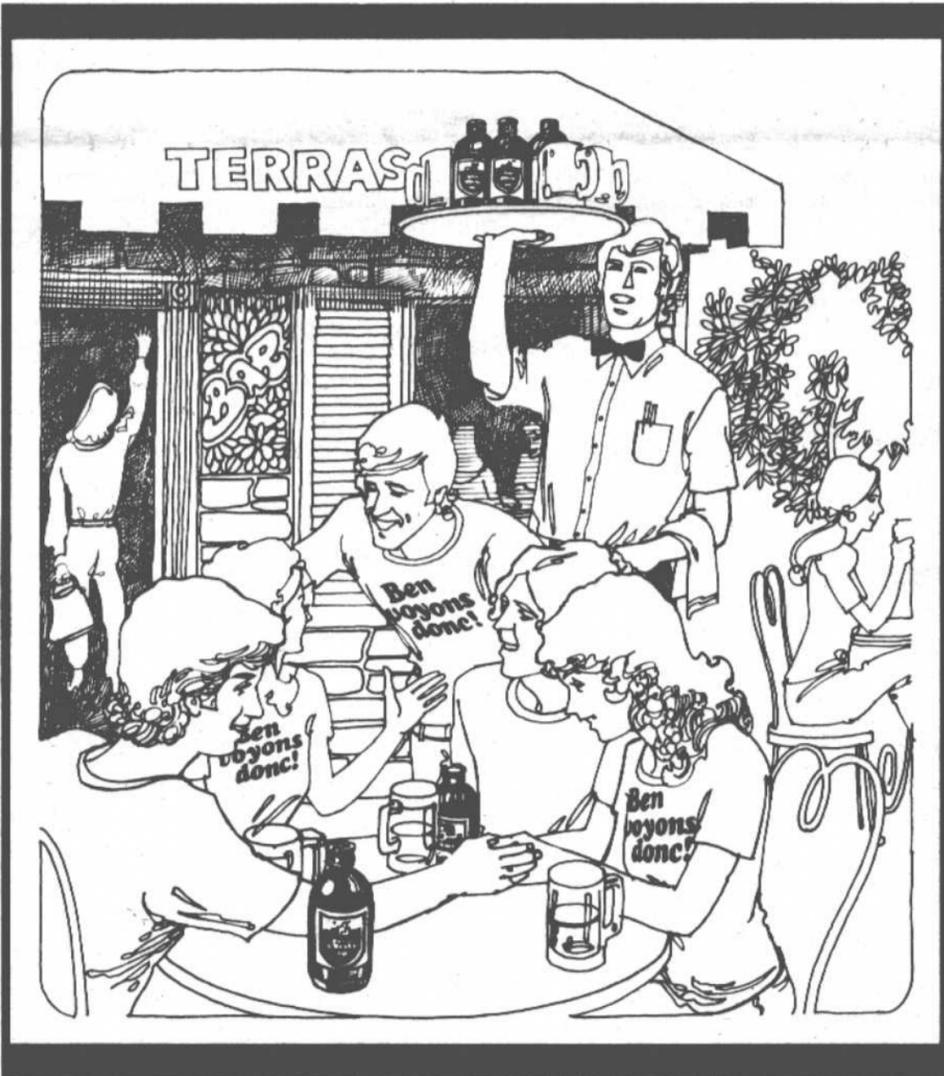
Les libéraux fédéraux avaient au départ prévu ne dépenser que \$100

millions pour la création d'emplois d'été, mais on a finalement décidé d'y ajouter un \$70 millions supplémentaire dans le but de rassurer la population quant à leurs intentions de régler les problèmes de chômage.

28% des sommes prévues pour les programmes "Carrières-Accès" et "Canada au travail" seront allouées à la province de Québec, ce qui devrait assurer la création de 13,500 "jobs".

Le Secrétaire Général de l'ANEQ, Patrice Legendre, a commenté cette annonce du gouvernement fédéral en qualifiant le programme gouvernemental d'"insuffisant". Selon lui, la grande majorité de ces emplois seront payés au salaire minimum et ne dureront que de 12 à 15 semaines, pour un gain total ne dépassant pas \$2,000 ou \$2,500. "Ce n'est évidemment pas assez pour que les étudiants-es puissent accumuler un montant d'argent suffisant pendant l'été qui leur permette ensuite de poursuivre leurs études pendant le reste de l'année", a ajouté M. Legendre.

"L'ajout soudain de \$70 millions au programme fédéral — qu'on voudrait nous présenter comme un 'cadeau' extraordinaire alors que ça ne constitue même pas une augmentation du budget par rapport à l'an dernier — nous fait plutôt penser que le gouvernement libéral a comme seul souci celui de gagner des votes étudiants à l'aube des prochaines élections générales", a conclu le Secrétaire Général de l'ANEQ."



O'Keefe

COMMUNIQUÉCOMMUNIQUÉ***

La Communauté pour la paix et le développement humain, organisme à but non-lucratif, organise des soirées pour la paix tous les samedis à 20:00h. au 2133 Marie-Anne est (coin des Erables), à Montréal. L'entrée est gratuite.

Les soirées pour la Paix sont des rencontres ouvertes à tous avec des discussions informelles sur des thèmes touchant la non-violence active et la communication humaine. La Communauté pour la paix et le développement humain n'est affiliée à aucun groupe religieux, politique ou commercial. Pour plus d'informations: (514)523-9681 ou (514)523-6851.

La direction du CVM fait la sourde oreille malgré un jugement de non-culpabilité!

par Jacques Beaudoin

En avril 1983, les étudiants-es du Cégep du Vieux-Montréal décident en assemblée générale d'entreprendre l'occupation des bureaux administratifs du Cégep afin de protester contre la décision prise par la direction de prolonger le calendrier scolaire dans le but de "récupérer" le temps perdu suite à la grève des enseignants-es contre les décrets et la Loi 111. L'occupation durera quatre jours, au cours desquels la police anti-émeute interviendra dix fois alors que huit étudiants seront arrêtés et poursuivis en justice. Le 27 avril, le Conseil d'administration du Cégep, s'appuyant sur le "règlement de vie étudiante" qu'il a déjà adopté, décide d'expulser quatre de ces étudiants, avec toutes les conséquences que cela peut avoir (session perdue, impossibilité d'obtenir son DEC, etc.).

On connaît la suite: les étudiants-es poursuivent leur lutte malgré la répression exercée par l'administration et terminent pour la plupart leur session scolaire à la date prévue, en négociant des ententes avec leurs profs. L'administration, en position de faiblesse, abandonne les plaintes contre quatre des huit étudiants poursuivis. Finalement, les quatre autres accusés sont jugés non coupables lors des procès qui se sont tenus au cours de l'automne. Mais l'administration s'entête à refuser de réinscrire les quatre étudiants expulsés, bien que leur innocence ait été clairement établie.

Afin de faire le point sur la situation qui prévaut maintenant, le Québec ETUDIANT a rencontré André Gagnon et Stéphane Savard, deux des étudiants expulsés, et qui sont respectivement porte-parole de l'Association des étudiants-es du soir (AESCVM) et de l'Association des étudiants-es de jour (AGEJCVM) du Cégep du Vieux-Montréal.

le Québec ETUDIANT: Quel bilan faites-vous de la situation suite aux résultats des procès et à la décision de l'administration de ne pas vous réinscrire malgré le fait que vous ayez été jugé non coupables des accusations qui avaient été portées contre vous?

André Gagnon: Si on tient compte du fait que nous avons gagné toutes nos causes et qu'on a ainsi réussi à faire reculer l'administration du Vieux-Montréal, on peut dire qu'on a remporté une victoire importante pour le mouvement étudiant. Bien que l'administration ait toujours prétendu que les poursuites n'avaient rien de politique et qu'elles ne relevaient en fait que du "droit commun", il est apparu clair lors des procès que son objectif était

uniquement de nous faire condamner parce que nous étions à la tête du mouvement de lutte des étudiants-es contre la décision antidémocratique qu'elle avait prise de prolonger la session de façon obligatoire. L'administration n'avait pas de preuve à présenter pour établir que c'était nous qui avions soi-disamment démoli une barricade pour occuper ses locaux; elle disait: "Ca doit être eux puisqu'ils sont dirigeants de leurs associations étudiantes" mais elle n'avait pas de preuve. Ainsi donc, dans ce procès qui avaient un caractère politique certain, nous avons été acquittés. C'est là une victoire importante.

Stéphane Savard: Les attaques de l'administration visaient à faire peur aux

étudiants-es qui s'opposaient à sa politique; on voulait créer un climat de pessimisme et de crainte parmi les étudiants-es. Sur ce plan, l'administration a échoué lamentablement. Si elle avait réussi, il aurait par la suite été difficile de lutter contre le PREC, les coupures du budget et les autres politiques anti-étudiantes du gouvernement et de l'administration. On peut dire actuellement qu'au Vieux-Montréal, ce climat de pessimisme n'existe pas, il a été battu en brèche grâce à notre détermination et à la victoire que nous avons remportée.

André Gagnon: Un autre acquis que l'on peut tirer de notre lutte, c'est de comprendre l'importance de s'opposer aux divers "règlements de vie étu-

diante" que les différentes administrations collégiales et universitaires ont adoptés depuis quelques années. Au Vieux-Montréal, c'est sur la base d'un tel règlement qu'on a pu nous expulser et qu'on refuse de nous réinscrire, au-dessus même du processus judiciaire normal (puisque nous avons été acquittés). L'administration s'est élevée en juge et partie en même temps, appliquant elle-même sa propre "justice". Le mouvement étudiant devra porter une attention spécifique à cette question des règlements étudiants qui seront sûrement utilisés pour écraser la lutte que nous préparons contre le PREC et les autres politiques gouvernementales.

le Québec ETUDIANT: Au stade où on en est maintenant, quels sont les moyens que vous comptez en-

visageons donc sérieusement d'utiliser des procédures judiciaires pour forcer le Cégep à nous réinscrire — bien que nous ne nous fassions aucune illusion sur cette démarche.

Pour gagner la réinscription, il faut que l'ensemble du mouvement étudiant mène une campagne là-dessus, en lien avec les autres fronts de lutte, en montrant l'importance de ne jamais se plier aux représailles qu'on nous fait subir, pour pouvoir ensuite avancer nos batailles sur l'ensemble des questions qui confrontent les étudiants-es. Le comité de stratégie contre la répression de l'ANEQ devrait prendre en main la question de la lutte contre les représailles et développer une action là-dessus. Egalement, l'appui financier de l'ANEQ et des autres associations étu-



treprendre pour forcer l'administration à vous réinscrire?

André Gagnon: Nous avons déjà tenté à deux reprises d'amener le Conseil d'administration à revoir la question des expulsions, mais la majorité des membres du C.A. ont refusé d'en parler prétextant une question de procédures. Nous en-

visageons donc sérieusement d'utiliser des procédures judiciaires pour forcer le Cégep à nous réinscrire — bien que nous ne nous fassions aucune illusion sur cette démarche.

le Québec ETUDIANT: Merci.

Pour les étudiant-e-s de soir au CVM Un café parallèle

MONTREAL (J.B.) — L'Association des étudiants-es de soir du Cégep de Vieux-Montréal (AESCVM) poursuit sa lutte pour le rétablissement du service de café en soirée que l'administration a coupé au début de la session d'automne.

Plus de 700 étudiants-es ont déjà signé une pétition réclamant le rétablissement du service, alors que l'association étudiante continue d'offrir un service de café parallèle comme moyen de pression visant à forcer l'administration à renverser sa décision.

La direction des services alimentaires du Cégep avait pris la décision d'abolir le service en prétextant le fait qu'il n'était pas rentable. L'AESCVM conteste toutefois cette argumentation. "Quand on pense que les étudiants-es de soir paient en tout \$30,000 de frais spéciaux pour des 'services aux étudiants' pratiquement inexistantes (le service de documentation, celui de vidéo et la bibliothèque ont également été supprimés pour les étudiants-es de soir), on

peut donc se demander où va l'argent versé pour ces services", peut-on lire dans le bulletin de l'Association étudiante.

Par ailleurs, un des dirigeants de l'association étudiante, Ulysse Plourde, a été menacé de renvoi en raison de sa participation au service de café parallèle de l'association, puisque le désormais célèbre "règlement de vie étudiante" (sur la base duquel quatre étudiants ont déjà été expulsés) stipule que "toute vente ou commerce dans le collège requiert l'autorisation écrite du directeur général ou de toute personne qu'il mandate à cet effet".

L'AESCVM continue d'offrir le service de café parallèle malgré ces menaces qui, selon elle, "font partie de tout l'arsenal d'attaques que l'administration emploie contre les étudiants qui luttent pour leurs droits et intérêts fondamentaux".

Le Conseil Central de l'Association des étudiants-es de jour a pour sa part appuyé l'action de l'association du soir.

(J.B.) — Lors de la rencontre qui s'est déroulée le 2 décembre dernier à Montréal (voir l'article en pages centrales), l'exécutif de l'ANEQ a exposé au ministre de l'Éducation Camille Laurin l'état de la situation au Cégep du Vieux-Montréal en ce qui concerne l'expulsion de quatre militants étudiants.

L'ANEQ a demandé au ministre d'intervenir auprès du Conseil d'administration du Cégep afin que les quatre étudiants soient réintégrés au collège avec tous leurs droits, y compris celui de recevoir les notes qui leur ont été accordées pour les cours suivis à la session Hiver '83.

Un dossier complet lui a été remis dans les jours qui ont suivi. On attend toujours une prise de position officielle du ministre là-dessus, qui ne semble pas pressé de régler la situation d'injustice que vivent les étudiants expulsés du Vieux-Montréal.

L'ANEQ rencontre Laurin

par Jean-Marie Vézina

La rencontre que l'ANEQ avait demandée au ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, au lendemain de la journée nationale de protestation du 15 novembre dernier, a finalement eu lieu. En effet, le 2 décembre dernier, l'exécutif de l'ANEQ s'entretenait avec Laurin, lequel était accompagné pour l'occasion par son conseiller politique, M. Robert Fillon, par une sous-ministre de l'Éducation, Mme Fortin, de même que par une haute fonctionnaire de la Direction Générale de l'enseignement Collégial (DGEC) ainsi qu'un député péquiste qui siège sur la Commission permanente de l'Éducation.

Le ministre Laurin, qui ne s'attendait visiblement pas à ce que les représentants-es de l'ANEQ abordent de front l'ensemble des problèmes que connaissent les étudiants-es, croyait que la réunion se limiterait à un échange sur le Projet de Règlement des Études Collégiales. Ainsi, tout au long de la rencontre qui a duré une heure environ, l'ANEQ a entretenu le ministre de l'Éducation des revendications adoptées lors de son Congrès Spécial tenu au Cégep de Limoilou, les 4-5 et 6 novembre derniers.

On se souviendra que ce cahier des revendications adoptées à Limoilou (souvent appelé plateforme de Limoilou) contient plusieurs propositions susceptibles d'améliorer les conditions de vie et d'étude des centaines de milliers d'étudiants-es que compte le Québec tout en favorisant une accessibilité accrue à l'éducation post-obligatoire pour l'ensemble de

l'éducation haussé, cessation des coupures de budgets dans l'Éducation, établissement d'un réseau de garderies, mise sur pied d'un véritable système d'aide financière garantissant le non-endettement de l'étudiant et la non-discrimination, etc) le ministre s'est contenté de rappeler le contexte de crise financière et de crise économique dans lequel le gouvernement se débattait.

Au chapitre de la loi 32, le ministre a carrément refusé d'abolir cette loi comme le lui demandait l'ANEQ. Laurin estime que, contrairement à l'ANEQ, "il est encore trop tôt pour faire le bilan de cette loi".

Quoi qu'il en soit, le ministre a promis de livrer à l'ANEQ une réponse globale, écrite, sur l'ensemble de ses demandes dont les importantes questions de l'établissement de la gratuité scolaire au Québec et de la réforme du régime des Prêts et Bourses. De



Sur cette photo d'archives, on reconnaît Camille, au centre, ainsi que Robert Fillon, son attaché politique, à sa gauche, un peu dans le flou.

la jeunesse.

Tout en prenant note fort civilement des demandes étudiantes, Camille Laurin s'est dit incapable de leur toutes donner réponses sur le champ. Toutefois, le ministre a quand même consenti à faire quelques commentaires face à certaines revendications étudiantes en précisant que tantôt sur les Prêts et Bourses il avait réussi à empêcher que des coupures budgétaires y soit effectuées, que sur l'accessibilité des femmes à l'éducation, il annoncerait bientôt une nouvelle mesure pour favoriser le retour à l'école des mères célibataires, que sur l'ouverture de nouveaux CEGEPs il était d'accord avec l'ANEQ sans cependant s'engager davantage.

Sur les questions de fond (gratuité scolaire, budget de

plus, l'ANEQ a lancé l'invitation au ministre Laurin de venir rencontrer les étudiants-es dans un meeting public afin de livrer et d'expliquer sa réponse aux revendications étudiantes tout en profitant de l'occasion qui lui serait offerte pour répondre également aux questions qui lui seraient posées par la salle sur les politiques de son gouvernement en matière d'Éducation.

L'ANEQ compte aussi recevoir bientôt la réponse du ministre au sujet de son éventuelle participation à cette assemblée publique. En attendant, l'ANEQ continue à mobiliser les étudiants-es dans l'éventualité d'un refus du ministre. Et ce, d'autant plus qu'il n'a pas encore été possible d'ouvrir de véritables négociations avec le gouvernement.

Le PREC: "une coquille"

Selon un mémoire

Le 8 décembre dernier, l'ANEQ présentait son mémoire sur le Projet de règlement des études collégiales (PREC) devant les membres de la Commission permanente de l'Éducation. Véritable réquisitoire contre les politiques du gouvernement du Parti Québécois en matière d'éducation, le mémoire de l'ANEQ insistait tout particulièrement sur le recul pour les droits étudiants qui s'en suivrait si le PREC venait à être adopté.

Le PREC fut critiqué et dénoncé par pratiquement tous les intervenants lors de cette Commission parlementaire (Conseil des Collèges, FEC-CEQ, FNEEQ-CSN, Fédération des Cégeps, Institut Canadien d'Éducation aux Adultes, Association des professeurs de philosophie, etc). L'ANEQ demeure cependant la seule à avoir développé également son analyse du PREC au niveau des droits étudiants.

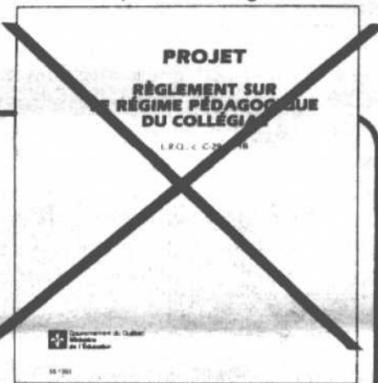
C'est cette analyse que nous vous livrons ici en reprenant des passages du mémoire de l'ANEQ. On peut toutefois se procurer le texte complet du mémoire en écrivant au Bureau National d'Information et de Recherche de l'ANEQ au 1460 rue Amherst à Montréal (code postal H2L 3L3) ou en téléphonant au (514) 849-1851.

Le PREC et les droits étudiants

Au chapitre des "droits des étudiants" le PREC constitue à notre avis la plus grande mystification depuis l'adoption de la loi 32 en juin dernier. C'est peu surprenant, puisque le ministre de l'Éducation sous la gouverne de M. Camille Laurin s'est particulièrement signalé par le ton uniformément

racoleur et trompeur de ses interventions en matière de vie étudiante et de droits étudiants.

Sous la formule "affirmation des droits des élèves", le ministre énumère une liste de droits qui seraient soi-disant consacrés par le PREC, et que les collèges auraient



Le PREC

doit être retiré!

Voici le texte de la déclaration qui a été adoptée par les associations étudiantes présentes à la Réunion extraordinaire du mouvement étudiant qui s'est tenue au Cégep de Trois-Rivières le 21 janvier:

"Nous, associations étudiantes, concernées en lieu par la volonté du ministre de l'Éducation de transformer en profondeur le régime pédagogique actuel, tenons à faire connaître notre opposition la plus totale à l'adoption du PROJET DE RÈGLEMENT DES ÉTUDES COLLEGIALES.

"Parce que notre mouvement lutte depuis toujours pour que:

- les étudiants-es soient reconnus-es comme les principaux agents de leur formation;
- l'éducation post-secondaire soit accessible à tous et toutes, sans discrimination sociale, culturelle ou financière;
- l'enseignement collégial soit de qualité et corresponde à nos besoins et à nos intérêts;
- l'école québécoise soit au service de la population, et plus particulièrement des classes populaires;

"Nous exigeons du ministre Laurin le retrait pur et simple du projet de règlement des études collégiales (PREC), une pièce maîtresse de la contre-réforme dans l'éducation qui nous a malheureusement valu jusqu'à présent les coupures de budget, les décrets, le projet de loi 40, etc.

"Nous nous opposerons toujours à toute dégradation de la qualité et de l'accessibilité à l'éducation que le PREC veut imposer aux étudiants-es et à la population au moyen d'une surspécialisation des programmes, la création de diplômes à rabais, la centralisation des pouvoirs entre les mains du ministre de l'Éducation et l'asservissement de la mission des CEGEPs aux stricts besoins des entreprises.

"Si le PREC est adopté, nous n'irons pas dans des collèges comme ça!"

pour nouvelle mission de respecter, en d'autres mots, assurer la protection. Contre quoi? Assurément pas contre les collèges eux-mêmes!

Une remarque s'impose en premier lieu. C'est que le discours relatif aux droits étudiants n'est pas du projet de règlement même, mais du document de présentation et de commentaires qui l'accompagne. Nulle part dans le PREC n'est-il fait mention de droits qu'on nous présente ailleurs fort généreusement. Il relèvent tous de l'interprétation gouvernementale, du discours d'emballage. Là où le PREC est muet, le ministre se permet d'interpréter et par ricochet de se donner des illusions sur la portée réelle des "nouveaux droits" que

L'ANEQ sur la pé

par Claude Dionne

L'ANEQ entend mener auprès des étudiants dans les différents CEGEPs jusque dans les groupes-cours de débat et d'animation concernant des études collégiales (l'ensemble des politiques gouvernementales en matière d'éducation.

C'est avec l'aide d'un guide l'ANEQ entend susciter ces discussions d'études. Ce guide de débat d'animation sera utilisé lors d'activités que les associations auront à mener.

Au niveau collégial, cette libération dans le cadre des cours de philosophie déjà été fait au CEGEP de Bois-des-Frères deux ans, par l'association étudiante et les associations étudiantes universitaires un autre moyen de faire leur intervention.

Le guide qui sera utilisé comporte trois principales parties:

- une première qui sera une analyse du régime des études collégiales
- une deuxième qui traitera plus particulièrement des politiques gouvernementales et présentera les critiques de l'ANEQ
- et une troisième qui suggère des solutions possibles aux problèmes que nous s'agira, en fait, dans cette dernière partie de perspectives tant au niveau des institutions, qu'au niveau des étudiants.

Pour l'ANEQ, cette libération sera un guide permettra de soumettre un guide fondateur qui rejoindra massivement les mesures gouvernementales des étudiants et premières concernées.

Cette campagne, donc, que

L'ANEQ m

par Jean-Marie Vézina

Le Conseil Central de l'ANEQ vient de décider de mettre sur pied un fonds spécial de mobilisation. Les sommes qui y seront versées par les associations étudiantes serviront à défrayer les coûts de mobilisations qui surviendront inévitablement à la session d'hiver.

Pour Mona Gravel, trésorière et membre de l'exécutif de l'ANEQ, "la création d'un tel fonds de mobilisation est apparue comme nécessaire aux membres du Co

présenté par l'ANEQ à la Commission parlementaire sur le PREC:

'Ile vide en matière de droits étudiants'

PREC autoriserait aux étudiants-tes.

Ainsi, à titre d'exemple, est-il tout-à-fait faux, et qui plus est malhonnête, de prétendre que les articles 23, 24 ou 25, qui soit fixent la durée d'une session et la période d'inscription, soit définissent le contenu des plans de cours, accorderaient dans le même souffle le droit à une session de durée fixe, ou encore le droit "à des cours conformes, en contenu et en durée, aux programmes officiels". Le plus grand sans-gêne est atteint par le MEQ lorsque celui-ci affirme que le futur règlement accordera "le droit à des conditions d'admissions rendant les études collégiales accessibles au plus grand nombre". Nous pensons avoir démontré que le PREC n'a pas pour objectif, ni même n'aura pour effet tangible

d'étendre effectivement l'accessibilité "au plus grand nombre", mais qu'à l'inverse, il conduira un plus grand nombre de jeunes et d'étudiants-tes à écarter leur passage au travers de la "filière post-secondaire". Que dire également du "droit à un enseignement de caractère polyvalent", qui serait supposé un des titres de gloire du PREC? En fait de paradoxe, on ne peut faire mieux, puisque jamais avant le PREC et les modifications apportées à la certification, ne sommes-nous allés aussi loin dans le renoncement au caractère polyvalent de l'enseignement! Du "droit à l'évaluation", autre trouvaille sur la liste du MEQ, nous pouvons ajouter quant à nous la précision suivante: l'étudiant-e n'aura à toute fin pratique aucun

mot à dire sur l'évaluation de l'apprentissage qui pourtant le concerne en tout premier lieu.

On le constate aisément, le PREC est une coquille vide en matière de droits étudiants, une opération de séduction qui relève de l'idéologique bien plus que des droits réels. (...)

Tant que les étudiant-e-s devront affronter des barrières financières pour avoir accès aux études post-secondaires ou pour achever leurs études collégiales et universitaires, le pseudo droit à des "études collégiales accessibles au plus grand nombre" ne sera qu'une formule de rhétorique. Et tant et aussi longtemps que les étudiant-e-s ne pourront pas négocier les plans de cours en début de session, le pseudo droit de connaître le contenu et la durée des cours ne sera qu'un appât fort peu alléchant.

De plus l'antisindicalisme du gouvernement s'accommodera fort bien de ces cohortes d'étudiant-e-s qui se lèveront pour défendre des droits que nous savons fictifs, contre ceux des personnels enseignants et non-enseignants.

Que les professeurs d'un département manifestent le désir de conserver certaines de leurs prérogatives et aussitôt l'étudiant-usager mettra de l'avant son droit inaliénable à un enseignement continu. On n'a qu'à observer la situation qui prévaut actuellement dans le secteur universitaire pour se rendre compte de la facilité avec laquelle une administration et à terme un gouvernement peuvent tabler sur les droits de rhétorique pour renvoyer dos à dos les étudiant-e-s et les employé-e-s ou enseignant-e-s.

Que le gouvernement veuille "consacrer" selon son expression la "responsabilité des collèges quant à la protection du droit de l'élève à une formation de qualité" et ce après avoir eu l'indécence d'adopter l'été dernier la loi 32 qui constitue la plus importante attaque contre le droit d'association après avoir partagé pendant des années la responsabilité des CEGEPs dans la répression contre les associations étudiantes, et alors qu'il est de notoriété publique que de plus en plus d'administrations

collégiales tentent par tous les moyens de se débarrasser des associations locales qui sont les seules responsables de la promotion et de la défense des droits étudiants, cela témoigne du peu de cas que fait objectivement le ministère de l'éducation des droits des étudiants.

Depuis l'adoption de la loi 111, on sait que quand le gouvernement parle de droits, c'est un peu comme dans la légende quand le diable parle de vertu. Ce que l'ANEQ constate à la lecture du PREC et du document d'accompagnement, c'est que les notions qui sont mises de l'avant en matière de droits étudiants vont nous faire retraiter 20 ans en arrière, alors que les élèves, à l'époque et non pas les étudiant-e-s comme nous persistons encore à nous appeler, étaient soumis à la férule des autorités collégiales.

S'il vous plaît Monsieur le ministre, à l'avenir, n'associez plus les droits étudiants au PREC, c'est un non sens qui a déjà trop duré...

ance sa campagne dagogie

s étudiantes et étu-
s et Universités et
ne vaste opération
t le projet de règle-
(C), de même que
vernementales en

pédagogique que
sions sur nos con-
se veut un outil
libération étudiante
cier localement.

on pourra se faire
phie, comme cela a
e-Boulogne, il y a
te. Toutefois, les
es devront trouver
vention.

porterait trois prin-

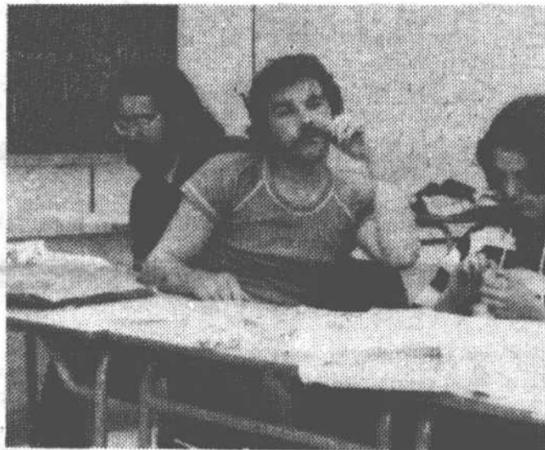
se de vécu quoti-

spécifiquement des
s l'éducation et

ra des solutions
aurons relevés. Il
partie, d'élaborer
s groupes-cours et
onal.

accompagnée du
un débat en pro-
les étudiant-e-s,
t ils-elles sont les

L'ANEQ s'affaire



présentement à organiser, et que les associations locales auront à concrétiser dans leur institution, sera un événement unique, dont on connaît peu d'exemples dans le passé. Par exemple, seulement au niveau collégial, près de 50 000 étudiant-e-s auront ainsi l'occasion de discuter pendant les semaines des 5 et 12 février prochain, dans leur groupe-cours, des enjeux que représente le PREC quant à la qualité et l'accessibilité à l'éducation, et ce dans la perspective plus globale des politiques en matière d'éducation de l'actuel gouvernement du parti québécois.

L'ANEQ, en collaboration avec les associations étudiantes locales, procédera donc, à la mi-février, à une vaste décentralisation des débats qui ont cours actuellement dans nos associations.

Suite à cela, les assemblées générales auront à voter des moyens d'action pour que toutes ces discussions et débats aboutissent à la satisfaction de nos revendications, aboutissent à une amélioration de nos conditions de vie d'études.

sur pied un fonds de mobilisation

seil Central puisque le budget actuel de l'ANEQ est, en grande partie, immobilisé pour couvrir les dépenses normalement encourues pour le bon fonctionnement de ses activités régulières.

Il s'agirait en fait pour chaque association étudiante locale d'organiser et de tenir un party au début de l'actuelle session dont les profits seraient versés dans le fonds de mobilisation de l'ANEQ. L'ANEQ a donc décidé de prendre les grands moyens pour être à la

hauteur de la tâche qui l'attend cette hiver (lutte contre le PREC, négociations de la plate-forme de Limoilou, etc).

"Bien peu de gens sont au courant de ce que coûte une seule journée de mobilisation à l'échelle nationale", déclare Mona Gravel. "Nous sommes une association nationale, il faut que nous ayons les moyens de rejoindre tout le monde et, s'il le faut, d'affronter le gouvernement". "La publicité dans les journaux, la production

d'un journal, la location d'autobus, les communiqués de presse, la production de dossiers, etc, cela coûte énormément d'argent".

"Je suis convaincue que la mise sur pied de ce fonds de mobilisation est un pas de plus vers la satisfaction des revendications étudiantes, que l'amélioration des conditions de vie et d'étude des étudiants et des étudiantes passe par une ANEQ forte", de conclure la trésorière de l'ANEQ.

Le RAJ à l'offensive

(J.R.) Le Regroupement Autonome des Jeunes qui a organisé la journée nationale d'action des jeunes le 15 novembre dernier, s'appête à reprendre la lutte contre les plans de relance des gouvernements de Québec et d'Ottawa à l'endroit des jeunes qui ne contiennent pas l'ombre d'une solution nous garantissant un travail convenable ou un revenu décent. Ces plans de "relance" ne consistent qu'en un amalgame de programmes de "cheap labor" récupérant la force de travail, l'esprit de service et le goût d'aventure des jeunes et visent à "occuper" une partie de la société qui s'impatiente de plus en plus.

Le RAJ va aussi utiliser les prochaines semaines pour consolider son organisation au niveau national et régional par une tournée nationale des

groupes de jeunes en régions et par des débats entre les groupes et les individus qui participent au RAJ sur les structures, le membership et l'orientation du RAJ avec comme point d'ancrage pour encadrer ces débats, la publication d'un bulletin de liaison et la tenue d'un colloque les 16-17-18 mars.

En plus de cela, le RAJ fait actuellement circuler

une pétition exigeant la parité de l'aide sociale pour les moins de 30 ans et la présentation par nos gouvernements d'une véritable politique de plein-emploi. Les femmes du RAJ vont aussi participer à l'organisation du 8 mars dans certaines régions et le RAJ entend aussi participer activement à la semaine des assisté-e-s sociaux-ales en avril.

Congrès spécial

Les 25 et 26 février prochains, l'ANEQ tiendra un congrès spécial au CEGEP de l'Outaouais (à Hull). Ce congrès est prévu depuis le mois de novembre dernier, alors que les associations étudiantes réunies en congrès à Limoilou adoptaient un plan de riposte pour faire triompher leurs principales revendications. Ce plan de riposte incitait les associations étudiantes à débattre du recours à un grève générale dans l'éventualité où le gouvernement n'accédait pas aux demandes de l'ANEQ. C'est le congrès spécial en février prochain qui sera le cadre à l'intérieur duquel les délégués-es des associations étudiantes vont se prononcer sur cette perspective dont l'importance pour la suite de notre mobilisation ne fait aucun doute.

Toutes les actions du conseil central d'ici à ce congrès devront donc servir à l'organisation et à la préparation de cet événement. De leur côté, les associations membres de l'ANEQ, ainsi que les associations non-membres doivent soumettre aux étudiants-es, dans les assemblées générales, les questions qui, somme toute, se poseront au moment du congrès: qu'en est-il de la lutte pour la satisfaction de nos revendications? A-t-on obtenu certains gains? le ministère de l'Éducation est-il prêt à négocier avec l'ANEQ? Sommes-nous d'accord pour enclencher une grève générale partout à travers le Québec en appui à nos revendications?

Si les grèves régionales que l'ANEQ compte organiser pour la semaine précédant le congrès (voir autres informations) se tiennent tel que prévu, il est à parier que les discussions et les décisions du Congrès de Hull seront déterminantes pour la suite d'un mouvement de mobilisation alors bel et bien enclenché.

e Laurin

avait demandée au ministre de l'Éducation, au lendemain de la journée du 15 novembre dernier, a finalement été refusée. Le 8 décembre dernier, l'exécutif de l'ANEQ, lequel était accompagné par le conseiller politique, M. Robert Laurin, de l'Éducation, Mme Fortin, de la Direction des Collégiaux (DGEC) ainsi qu'un représentant de la Commission permanente

l'éducation haussé, cessation des coupures de budgets dans l'Éducation, établissement d'un réseau de garderies, mise sur pied d'un véritable système d'aide financière garantissant le non-endettement de l'étudiant et la non-discrimination, etc) le ministre s'est contenté de rappeler le contexte de crise financière et de crise économique dans lequel le gouvernement se débattait.

Au chapitre de la loi 32, le ministre a carrément refusé d'abolir cette loi comme le lui demandait l'ANEQ. Laurin estime que, contrairement à l'ANEQ, "il est encore trop tôt pour faire le bilan de cette loi".

Quoi qu'il en soit, le ministre a promis de livrer à l'ANEQ une réponse globale, écrite, sur l'ensemble de ses demandes dont les importantes questions de l'établissement de la gratuité scolaire au Québec et de la réforme du régime des Prêts et Bourses. De



Connaît Camille, au centre, ainsi que à sa gauche, un peu dans le flou.

plus, l'ANEQ a lancé l'invitation au ministre Laurin de venir rencontrer les étudiants-es dans un meeting public afin de livrer et d'expliquer sa réponse aux revendications étudiantes tout en profitant de l'occasion qui lui serait offerte pour répondre également aux questions qui lui seraient posées par la salle sur les politiques de son gouvernement en matière d'Éducation.

L'ANEQ compte aussi recevoir bientôt la réponse du ministre au sujet de son éventuelle participation à cette assemblée publique. En attendant, l'ANEQ continue à mobiliser les étudiants-es dans l'éventualité d'un refus du ministre. Et ce, d'autant plus qu'il n'a pas encore été possible d'ouvrir de véritables négociations avec le gouvernement.

Selon un mémoire présenté par l'ANEQ à la Commission

Le PREC: "une coquille vide en ma

Le 8 décembre dernier, l'ANEQ présentait son mémoire sur le Projet de règlement des études collégiales (PREC) devant les membres de la Commission permanente de l'Éducation. Véritable réquisitoire contre les politiques de gouvernement du Parti Québécois en matière d'éducation, le mémoire de l'ANEQ insistait tout particulièrement sur le recul pour les droits étudiants qui s'en suivrait si le PREC venait à être adopté.

Le PREC fut critiqué et dénoncé par pratiquement tous les intervenants lors de cette Commission parlementaire (Conseil des Collèges, FEC-CEQ, FNEEQ-CSN, Fédération des Cégeps, Institut Canadien d'Éducation aux Adultes, Association des professeurs de philosophie, etc). L'ANEQ demeure cependant la seule à avoir développé également son analyse du PREC au niveau des droits étudiants.

C'est cette analyse que nous vous livrons ici en reprenant des passages du mémoire de l'ANEQ. On peut toutefois se procurer le texte complet du mémoire en écrivant au Bureau National d'Information et de Recherche de l'ANEQ au 1460 rue Amherst à Montréal (code postal H2L 3L3) ou en téléphonant au (514) 849-1851.

Le PREC et les droits étudiants

Au chapitre des "droits des étudiants" le PREC constitue à notre avis la plus grande mystification depuis l'adoption de la loi 32 en juin dernier. C'est peu surprenant, puisque le ministre de l'Éducation sous la gouverne de M. Camille Laurin s'est particulièrement signalé par le ton uniformément

rassembleur et trompeur de ses interventions en matière de vie étudiante et de droits étudiants.

Sous la formule "affirmation des droits des élèves", le ministre énumère une liste de droits qui seraient soi-disant consacrés par le PREC, et que les collèges auraient

pour nouvelle mission de faire respecter, en d'autres mots, d'en assurer la protection. Contre qui? Contre quoi? Assurément pas contre les collèges eux-mêmes!

Une remarque s'impose en premier lieu. C'est que le discours relatif aux droits étudiants ressort non pas du projet de règlement lui-même, mais du document de présentation et de commentaires qui l'accompagne. Nulle part dans le PREC n'est-il fait mention de ces droits qu'on nous présente par ailleurs fort généreusement. Ils relèvent tous de l'interprétation gouvernementale, du discours, de l'emballage. Là où le PREC est muet, le ministre se permet d'interpréter et par ricochet de semer des illusions sur la portée réelle des "nouveaux droits" que le

PREC autoriserait aux étudiants-tes.

Ainsi, à titre d'exemple, est-il tout-à-fait faux, et qui plus est malhonnête, de prétendre que les articles 23, 24 ou 25, qui soit fixent la durée d'une session et la période d'inscription, soit définissent le contenu des plans de cours, accorderaient dans le même souffle le droit à une session de durée fixe, ou encore le droit "à des cours conformes, en contenu et en durée, aux programmes officiels". Le plus grand sans-gêne est atteint par le MEQ lorsque celui-ci affirme que le futur règlement accordera "le droit à des conditions d'admissions rendant les études collégiales accessibles au plus grand nombre". Nous pensons avoir démontré que le PREC n'a pas pour objectif, ni même n'aura pour effet tangible

d'étendre et l'accessibilité nombre", mais conduira un plus jeunes et d'étude leur passage "filière post-se également c enseignement polyvalent", ment un des PREC? En fait peut faire mie avant le PREC apportées à sommes-nous le renoncement polyvalent de "droit à l'é trouvaillie sur la pouvons ajoutée précision sui n'aura à toute

L'ANEQ lance sa campagne sur la pédagogie

par Claude Dionne

L'ANEQ entend mener auprès des étudiantes et étudiants dans les différents CEGEPs et Universités et jusque dans les groupes-cours, une vaste opération de débat et d'animation concernant le projet de règlement des études collégiales (PREC), de même que l'ensemble des politiques gouvernementales en matière d'éducation.

C'est avec l'aide d'un guide pédagogique que l'ANEQ entend susciter ces discussions sur nos conditions d'études. Ce guide qui se veut un outil d'animation sera utilisé lors d'une libération étudiante que les associations auront à négocier localement.

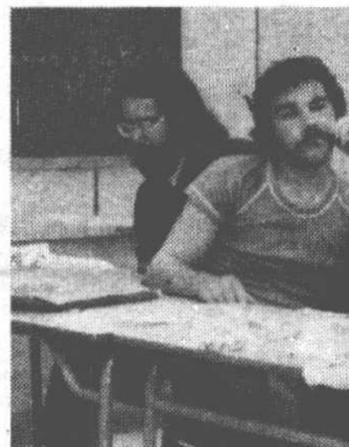
Au niveau collégial, cette libération pourra se faire dans le cadre des cours de philosophie, comme cela a déjà été fait au CEGEP de Bois-de-Boulogne, il y a deux ans, par l'association étudiante. Toutefois, les associations étudiantes universitaires devront trouver un autre moyen de faire leur intervention.

Le guide qui sera utilisé comportera trois principales parties:

- une première qui sera une analyse de vécu quotidien des étudiantes et étudiants;
- une deuxième qui traitera plus spécifiquement des politiques gouvernementales dans l'éducation et présentera les critiques de l'ANEQ;
- et une troisième qui suggérera des solutions possibles aux problèmes que nous aurons relevés. Il s'agira, en fait, dans cette dernière partie, d'élaborer des perspectives tant au niveau des groupes-cours et des institutions, qu'au niveau national.

Pour l'ANEQ, cette libération accompagnée du guide permettra de soumettre à un débat en profondeur qui rejoindra massivement les étudiant-e-s, les mesures gouvernementales dont ils-elles sont les premiers et premières concerné-e-s.

Cette campagne, donc, que l'ANEQ s'affaire

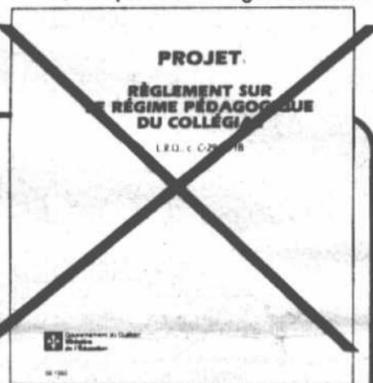


présentement à organiser, et que les associations locales auront à concrétiser dans un événement unique, dont on a déjà eu des exemples dans le passé. Par exemple, au niveau collégial, près de 50 000 étudiants ont ainsi l'occasion de discuter pendant les 5 et 12 février prochain, dans leur CEGEP, les enjeux que représente le PREC quant à l'accessibilité à l'éducation, et ce dans le cadre plus globale des politiques en matière d'éducation de l'actuel gouvernement du parti québécois.

L'ANEQ, en collaboration avec les associations étudiantes locales, procédera donc, à l'occasion d'une vaste décentralisation des débats pédagogiques, véritablement dans nos associations.

Suite à cela, les assemblées, les débats, les votes des moyens d'action pour les étudiants, les discussions et débats aboutissent à nos revendications, aboutissent à nos conditions de vie d'études.

Le PREC



doit être retiré!

Voici le texte de la déclaration qui a été adoptée par les associations étudiantes présentes à la Réunion extraordinaire du mouvement étudiant qui s'est tenue au Cégep de Trois-Rivières le 21 janvier:

"Nous, associations étudiantes, concernées en lieu par la volonté du ministre de l'Éducation de transformer en profondeur le régime pédagogique actuel, tenons à faire connaître notre opposition la plus totale à l'adoption du PROJET DE RÈGLEMENT DES ÉTUDES COLLEGLIALES.

"Parce que notre mouvement lutte depuis toujours pour que:

- les étudiants-es soient reconnus-es comme les principaux agents de leur formation;
- l'éducation post-secondaire soit accessible à tous et toutes, sans discrimination sociale, culturelle ou financière;
- l'enseignement collégial soit de qualité et corresponde à nos besoins et à nos intérêts;
- l'école québécoise soit au service de la population, et plus particulièrement des classes populaires;

"Nous exigeons du ministre Laurin le retrait pur et simple du projet de règlement des études collégiales (PREC), une pièce maîtresse de la contre-réforme dans l'éducation qui nous a malheureusement valu jusqu'à présent les coupures de budget, les décrets, le projet de loi 40, etc.

"Nous nous opposerons toujours à toute dégradation de la qualité et de l'accessibilité à l'éducation que le PREC veut imposer aux étudiants-es et à la population au moyen d'une surspécialisation des programmes, la création de diplômes à rabais, la centralisation des pouvoirs entre les mains du ministre de l'Éducation et l'asservissement de la mission des CEGEPs aux stricts besoins des entreprises.

"Si le PREC est adopté, nous n'irons pas dans des collèges comme ça!"

L'ANEQ met sur pied un fonds

par Jean-Marie Vézina

Le Conseil Central de l'ANEQ vient de décider de mettre sur pied un fonds spécial de mobilisation. Les sommes qui y seront versées par les associations étudiantes serviront à défrayer les coûts des mobilisations qui surviendront inévitablement à la session d'hiver.

Pour Mona Gravel, trésorière et membre de l'exécutif de l'ANEQ, "la création d'un tel fonds de mobilisation est apparue nécessaire aux membres du Con-

seil Central puisque le budget actuel de l'ANEQ est, en grande partie, immobilisé pour couvrir les dépenses normalement encourues pour le bon fonctionnement de ses activités régulières.

Il s'agirait en fait pour chaque association étudiante locale d'organiser et de tenir un party au début de l'actuelle session dont les profits seraient versés dans le fonds de mobilisation de l'ANEQ. L'ANEQ a donc décidé de prendre les grands moyens pour être à la

hauteur de la session de cette hiver (luttant contre les négociations de Limoulu, etc).

"Bien peu de monde courant de ce côté de la journée de mobilisation nationale", dit-elle. "Nous sommes en train de négocier nationale, il faut que les moyens de mobilisation du monde et, s'il le faut, le gouvernement" dans les journaux

Discrimination à la CTCUM

LA PLAINTE EST REJETEE

par Pete Wheeland

MONTREAL — Bien que la discrimination basée sur l'âge soit maintenant interdite avec l'entrée en vigueur des nouveaux amendements à la Charte des droits de la personne qui ont été adoptés par le gouvernement l'automne dernier, la Commission des droits de la personne a décidé de rejeter la plainte qui avait été formulée il y a quelques semaines par deux étudiants du CEGEP John Abbott contre la Commission de Transport de la Communauté Urbaine de Montréal (CTCUM).

Ces étudiants protestaient contre la structure tarifaire de la CTCUM qui établit une distinction entre les étudiants-es de moins de 18 ans et leurs confrères-consoeurs plus âgés-es (ces derniers-ères ne peuvent se prévaloir du tarif étudiant — moins élevé que le tarif régulier — qui est en vigueur pour les plus jeunes).

Dans sa lettre adressée aux deux plaignants, Patrice Falardeau et Louis Gaal, la Commission des droits de la personne a justifié sa décision par le fait que la loi québécoise concernant la Commission de Transport lui accordait explicitement le pouvoir de fixer des tarifs différents en fonction de l'âge de sa clientèle. Plus précisément, la loi en question spécifie qu'elle s'applique "nonobstant" les dispositions de la Charte des droits de la personne.

On sait que la Charte québécoise permet au législateur d'inclure un article dans chacune des lois qu'il adopte pour spécifier son intention de déroger aux dispositions de la Charte.

"On s'attendait à cette réponse négative de la part de la Commission, a commenté Falardeau, mais au moins, on sait maintenant à quoi s'en tenir avec cette situation".

Les étudiants de John Ab-

bott ont maintenant l'intention de poursuivre leur lutte pour obtenir le tarif étudiant pour les étudiants-es de plus de 18 ans.

Leur association étudiante fait d'ailleurs circuler

l'ANEQ a décidé de participer à une coalition de groupes syndicaux, populaires et communautaires qui agira comme groupe de pression auprès de la CTCUM.



une pétition pour appuyer cette revendication et étudie actuellement la stratégie à adopter pour faire échec à la politique tarifaire de la CTCUM.

Pendant ce temps, le Conseil Régional de Montréal de

**S'ABONNER
AU
QUEBEC
ETUDIANT:**

**UN
GESTE
MILITANT**

le québec
ETUDIANT



voir page 2

PLATE-FORME DE REVENDICATIONS DE L'ANEQ

1. Que le budget consacré à l'aide financière aux étudiants-es soit substantiellement augmenté afin de permettre au plus grand nombre de jeunes de poursuivre leurs études sans s'endetter.

2. Que le gouvernement procède à une réforme complète du régime des prêts et bourses selon les modalités suivantes:

a) que les prêts soient abolis sans qu'il y ait diminution du montant total de l'aide financière allouée;

b) que le statut d'indépendance et de non-résidence soit accordé aux étudiants-es dès le départ de la maison familiale;

c) que le gouvernement abolisse la contribution minimale de l'étudiant-e et prenne plutôt en considération les véritables moyens financiers des étudiants-es;

d) que les étudiants-es à temps partiel soient éligibles au régime des prêts et bourses;

e) que la grille de calcul fixant le montant des prêts et bourses auxquels ont droit les étudiants-es soit complètement révisée afin que cessent les injustices dont ils-elles sont victimes et que, par conséquent, l'aide financière corresponde à leurs besoins réels;

f) que les étudiantes enceintes bénéficient du même montant que celles qui ont déjà un enfant d'âge pré-scolaire dans le cadre du régime des prêts et bourses;

g) que le droit à un congé de maternité soit reconnu par le régime des prêts et bourses et que cela soit considéré comme une période d'études à temps plein.

3. Que le gouvernement adopte un véritable plan de création d'emplois permanents satisfaisants nos besoins. Qu'il s'entende avec le gouvernement fédéral sur l'application de ce plan de sorte que, dans les plus brefs délais, les jeunes aient accès à des emplois permanents.

4. Que nous exigeons l'abandon du programme 'Action Jeunes Volontaires' et que nous nous opposions à l'éventuelle création de

brigades de travail ainsi qu'aux coupures envisagées dans le montant d'aide sociale que reçoivent actuellement les assistés-es sociaux-les de moins de 30 ans pour les forcer à s'enrôler dans ces brigades.

5. Que soit constitué un réseau public et gratuit de garderies contrôlées par les travailleurs et travailleuses, usagers-usagères, et que le droit à l'avortement libre et gratuit, pratiqué dans des conditions saines, soit reconnu.

6. Que l'on s'oppose à la promotion de l'emploi pour des fins militaires et au recrutement des jeunes pour l'armée sur les campus des institutions d'enseignement.

7. Que le prochain budget du gouvernement du Québec comporte une augmentation réelle du montant alloué au secteur de l'Éducation.

8. Que la gratuité scolaire soit établie.

9. Que l'on rejette purement et simplement le projet de règlement des études collégiales (PREC).

10. Que le gouvernement procède à la création de nouveaux CEGEPs pour satisfaire les besoins en espace existants actuellement dans les institutions d'enseignement collégiales et être en mesure d'absorber l'augmentation de la clientèle.

11. Que l'on puisse procéder à la négociation systématique du plan de cours dans tous les groupes-cours.

12. Qu'une période de libération étudiante soit prévue à chaque session afin de faire l'évaluation de la qualité des enseignements et la pertinence ainsi que le contenu des différentes politiques et programmes gouvernementaux en matière d'éducation, que l'on puisse aussi se servir de cette période pour élaborer notre projet d'école.

13. Que l'on s'assure que le Diplôme d'études collégiales continue d'avoir la même valeur partout au Québec.

14. Que la Loi 32 soit abrogée.



Dialogue sur l'alcool
Pensons-y. Parlons-en.
Réagissons.

REAGISSONS AUX EXCES DE BOISSON.

"J'aime prendre un verre de temps en temps avec mes amis de classe, mais j'ai pas besoin de faire la fête après une compétition. Quand j'exécute un bon plongeon, je l'ai déjà ma récompense."

SYLVIE BERNIER
CHAMPIONNE CANADIENNE
PLONGEUR AMATEUR

Canada



Santé et
Bien-être social
Canada

Health
and Welfare
Canada

L'ANEQ rencontrera des étudiant-e-s du secondaire

Les associations étudiantes collégiales rencontreront les étudiant-e-s du secondaire de leur région en vue de développer des liens avec ces dernier-e-s.

C'est, du moins, ce que le Conseil Central de l'ANEQ suggère aux différentes régions et associations. Pour le Conseil Central, ces réunions régionales seront l'occasion de fournir un soutien à l'organisation des étudiant-e-s du secondaire.

Rappelons que déjà un premier pas a été fait en ce sens par la distribution, sur les campus des écoles secondaires, d'un premier numéro du journal *La Solution*,

journal que l'ANEQ produit en collaboration avec des étudiant-e-s de ce niveau.

Ces rencontres avec les

étudiant-e-s des écoles secondaires permettraient de "débattre de leurs revendications et de discuter de l'insertion du mouvement étudiant secondaire dans la lutte amorcée", nous explique Jean Robitaille, de l'exécutif de l'ANEQ.

Nous savons, en effet, que le ministre de l'Education, M. Camille Laurin, propose, par son projet de loi 40, d'importants changements au niveau des écoles primaires et secondaires. L'ANEQ est à préparer sa position sur ce

projet de loi et il sera pertinent alors de pouvoir en discuter avec les premier-e-s touché-e-s, soit les étudiant-e-s de ces écoles.

C'est le dernier Congrès au CEGEP de Limoilou qui est à l'origine de cette action de l'ANEQ au niveau des écoles secondaires. En effet, ce Congrès sur l'unité du mouvement étudiant a jugé important de mettre à la disposition des étudiant-e-s du secondaire des outils qui leur permettent de s'organiser. Il s'agit, en fait

d'appuyer la lutte de ces étudiantes et étudiants tout en respectant toutefois leur autonomie.

Pour le Conseil Central de l'ANEQ, les rencontres régionales sont un pas dans cette voie car elles permettront d'échanger sur nos vécus et de mettre en commun nos revendications. Une autre parution du journal *La Solution* précédera ces rencontres pour permettre de véhiculer de l'information avant la tenue de ces dernières.



Des miettes pour les décrocheurs

par Mona Gravel

Le gouvernement n'entend pas étendre le régime d'aide financière actuellement en vigueur aux niveaux collégial et universitaire aux jeunes décrocheurs. Ainsi, le jeune qui revient terminer son cours secondaire dans un centre spécialisé pour décrocheurs ne pourra pas compter sur une aide financière quelconque à moins qu'il ne soit assisté social.

En fait, le gouvernement a décidé d'aider uniquement les jeunes qui étaient assistés sociaux avant le 1er janvier 1984, pourvu qu'ils aient 18 ans révolus et qu'ils poursuivent des études à temps complet. Pour les autres: rien!

En vertu de la nouvelle mesure gouvernementale qui vient d'être annoncée, les décrocheurs qui satisfont aux trois conditions mentionnées plus haut, recevront \$300. par mois au lieu des \$149. qu'ils obtiennent présentement. Malheureusement, les décrocheurs qui auraient eu la malchance de devenir assistés sociaux après le 1er janvier 1984, n'auront pas droit à la "manne" gouvernementale.

Dans les faits, les "largesses" du gouverne-

ment sont bien en deçà des montants qui seraient nécessaires pour que ces jeunes puissent exercer leur droit à l'éducation. Des 4 millions qu'ont leurs avait promis le 14 novembre dernier, veille de la journée nationale de grève de l'ANEQ, il ne reste plus que \$1.8 million. Les autres \$3.2 millions ont fondu comme neige au soleil.

Ce sont surtout les étudiantes et les étudiants du centre Jacques-Marquette de Québec, une école pour décrocheurs, qui ont mis de l'avant cette revendication d'obtenir désormais de l'aide financière pour leur permettre de poursuivre leurs études. Or, l'on sait que beaucoup de décrocheurs ont quitté le foyer familial et que leur situation financière précaire constitue le principal obstacle à leur scolarisation.

Il est d'ailleurs significatif de constater que le Conseil Étudiant du centre Jacques-Marquette fut formé à partir de la nécessité de s'organiser pour obtenir de l'aide financière. C'est le même genre de revendication qui avait amené, en 1975, les étudiants-es du Québec à fonder l'ANEQ.

Un journal de l'ANEQ en milieu secondaire

(J.B.) — "Le mouvement étudiant du niveau secondaire ressemble encore à du popcorn. Sous l'action de la chaleur, les grains de maïs éclatent çà et là pour aussitôt retomber au fond du chaudron après en avoir percuté le couvercle. La seule façon de faire sauter ce couvercle et d'ainsi empêcher que les grains ne retombent dans le fond, dans l'oubli, en ne faisant qu'un pauvre "tic", ce serait de faire exploser tous les popcorns en même temps. Mais il faudrait pour cela qu'ils puissent communiquer entre eux et se coordonner. Les popcorns ne réussiront jamais cette union, mais nous étudiants et étudiants des écoles polyvalentes et secondaires du Québec, le pouvons. Il suffit de le vouloir et d'agir en conséquence: c'est-à-dire de s'organiser!"

Cet extrait d'un éditorial destiné aux étudiants-es des écoles secondaires du Québec, vous pouvez le lire dans le premier numéro de *La Solution*, le nouveau journal que le Conseil Central de l'ANEQ édite afin d'aider à ce que s'organise le milieu étudiant de ce niveau d'enseignement.

La décision de produire ce journal avait été prise au Congrès spécial de Limoilou en novembre dernier avec l'objectif d'appuyer concrètement le droit d'association des étudiants-es du secondaire, lequel est actuellement durement réprimé (difficulté de former un conseil étudiant, renvois et menaces d'expulsion, encadrement, etc.).

Suite au Congrès, le Conseil Central mandatait un

comité de trois personnes chargé de voir à la production du journal. C'est ainsi qu'est arrivée *La Solution*, à la mi-décembre 1983, et qui est depuis ce temps distribuée dans les différentes écoles secondaires et polyvalentes à travers le Québec (son premier tirage a été de 50,000 exemplaires).

Un deuxième numéro devrait paraître en février; nul doute que les étudiants-es du secondaire prendront une part active dans le mouvement général d'opposition des étudiants-es du Québec

aux politiques gouvernementales qui détériorent nos conditions de vie et d'étude.

(Également au sommaire du premier numéro: des compte-rendus de la journée de grève du 15 novembre, des articles sur les problèmes étudiants et un dossier spécial sur les décrocheurs. On peut se procurer ou rejoindre *La Solution* en s'adressant au Bureau National de l'ANEQ, situé au 1460, rue Amherst, à Montréal, ou en téléphonant au 514-849-1851).

Signification des symboles

- baccalauréat spécialisé
- programme de baccalauréat individualisé
- spécialité multidisciplinaire
- sujet majeur
- ▲ certificat
- ▲ sujet mineur
- maîtrise
- doctorat

La Rentrée d'automne 1984 à l'Université de Montréal



Soyez au coeur de l'activité universitaire



Facultés

Aménagement

	premier cycle	études supérieures
Aménagement		○ ●
Architecture	■	
Architecture de paysage	■	
Design industriel	■	
Urbanisme	■	○

Arts et sciences

	premier cycle	études supérieures
Action communautaire*	▲	
Activités psycho-éducatives*	▲	
Anthropologie	■ □ ▲	○ ●
Archivistique*	■ □ ▲	○ ●
Arts et sciences	■ □ ▲	○ ●
Arts plastiques	■ □ ▲	○ ●
Astronomie	■ □ ▲	○ ●
Baccalauréat individualisé	■	
Bibliothéconomie	■ □ ▲	○ ●
Biochimie	■ □ ▲	○ ●
Chimie	■ □ ▲	○ ●
Criminologie	■ □ ▲	○ ●
Démographie	■ □ ▲	○ ●
Éthique	■ □ ▲	○ ●
Études allemandes	■ □ ▲	○ ●
Études anciennes	■ □ ▲	○ ●
Études anglaises	■ □ ▲	○ ●
Études arabes	■ □ ▲	○ ●
Études cinématographiques	■ □ ▲	○ ●
Études est-asiatiques	■ □ ▲	○ ●
Études françaises	■ □ ▲	○ ●
Études hispaniques	■ □ ▲	○ ●
Études italiennes	■ □ ▲	○ ●
Études juives	■ □ ▲	○ ●
Études néo-helléniques	■ □ ▲	○ ●
Études québécoises	■ □ ▲	○ ●
Études russes	■ □ ▲	○ ●
Études théâtrales	■ □ ▲	○ ●
Géographie	■ □ ▲	○ ●
Géologie	■ □ ▲	○ ●
Histoire	■ □ ▲	○ ●
Histoire de l'art	■ □ ▲	○ ●
Histoire et sociopolitique des sciences	■ □ ▲	○ ●
Informatic	■ □ ▲	○ ●
Informatic appliquée*	■ □ ▲	○ ●
Langue et littérature françaises	■ □ ▲	○ ●
Linguistique	■ □ ▲	○ ●
Littérature	■ □ ▲	○ ●
— Allemande — Comparée et générale	■ □ ▲	○ ●
— Espagnole	■ □ ▲	○ ●
— Théorie et épistémologie de la littérature	■ □ ▲	○ ●
Littérature comparée	■ □ ▲	○ ●
Mathématiques	■ □ ▲	○ ●
Mathématiques-Informatic	■ □ ▲	○ ●
Mathématiques-Physique	■ □ ▲	○ ●
Philosophie	■ □ ▲	○ ●
Physique	■ □ ▲	○ ●
Psycho-éducation	■ □ ▲	○ ●
Psychologie	■ □ ▲	○ ●
Relations industrielles	■ □ ▲	○ ●
Science politique	■ □ ▲	○ ●
Sciences biologiques	■ □ ▲	○ ●
Sciences de la communication	■ □ ▲	○ ●
Sciences économiques	■ □ ▲	○ ●
Sciences médiévales	■ □ ▲	○ ●
Service social	■ □ ▲	○ ●
Sociologie	■ □ ▲	○ ●
Traduction	■ □ ▲	○ ●

Droit

	premier cycle	études supérieures
Droit	■	○ ●
Droit notarial	■	Dipl.

Éducation permanente

	premier cycle	études supérieures
Animation	▲	
Animation de la vie étudiante	▲	
Coopération	▲	
Creativité: fondements et techniques	▲	
Criminologie I	▲	
Criminologie II	▲	
Culture et civilisation	▲	
Droit (Orientations: droit général, des affaires, public, social)	▲	
Éducation par l'activité physique	▲	
Enseignement des mathématiques et des sciences au primaire	▲	
Enseignement du français langue seconde	▲	
Études individualisées	▲	
Études québécoises	▲	
Gérontologie	▲	
Information et journalisme	▲	
Intervention pédagogique au primaire	▲	
Loisir	▲	
Publicité	▲	
Recherche documentaire et rédaction française	▲	
Relations industrielles I	▲	
Relations industrielles II	▲	
Relations publiques	▲	
Santé et sécurité du travail	▲	
Sciences de la communication	▲	
Sciences infirmières: milieu clinique des soins et éducation infirmières	▲	
Sciences infirmières: santé communautaire	▲	
Toxicomanies: prévention et intervention	▲	
Traduction I	▲	
Traduction II	▲	

Éducation physique

	premier cycle	études supérieures
Danse et mouvement expressif	■	○ ●
Éducation physique	■	○ ●
Sciences de l'activité physique	■	○ ●

Médecine

	premier cycle	études supérieures
Administration des services de santé	○	
Anatomie	○	○ ●
Biochimie	○	○ ●
Ergothérapie	■	
Genie biomédical (conj. avec Polytechnique)	○	
Gestion d'hôpital	▲	
Hygiène du travail et de l'environnement	○	D.E.S.
Internat et résidence	○	
Médecine	M.D.	
Microbiologie et immunologie	○	○ ●
Nutrition	○	○ ●
Orthophonie et audiology	○	○ ●
Pathologie	○	○ ●
Pharmacologie	○	○ ●
Physiologie	○	○ ●
Physiothérapie	○	○ ●
Santé communautaire	○	○ ●
Orientation du Ph.D.:		
— Administration de la santé		
— Environnement		
— Médecine sociale et préventive		
Sciences cliniques	○	○ ●
Sciences neurologiques	○	○ ●
Virologie (conj. avec l'Institut Armand-Frappier)	○	○ ●

Médecine dentaire

	premier cycle	études supérieures
Biologie dentaire	○	
Hygiène dentaire	○	
Médecine dentaire	D.M.D.	
Orthodontie	○	○ ●
Pédodontie	○	○ ●

Médecine vétérinaire

	premier cycle	études supérieures
Anatomie et physiologie vétérinaires	○	
Internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires	○	
Médecine vétérinaire	D.M.V.	
Médecine vétérinaire préventive	○	Dipl.
Pathologie et microbiologie vétérinaires	○	
Sciences cliniques vétérinaires	○	

Musique

	premier cycle	études supérieures
Composition	■	○ ●
Général	■	○ ●
Interprétation	■	○ ●
Musicothérapie	■	○ ●
Techniques d'écriture	■	○ ●

Optométrie

	premier cycle	études supérieures
Optique physiologique	○	
Optométrie	D.O.	

Pharmacie

	premier cycle	études supérieures
Chimie médicinale	○	○ ●
Pharmacie	■	
Pharmacie d'hôpital	○	Dipl.
Pharmacodynamie biochimique	○	○ ●
Pharmacognosie	○	○ ●
Sciences pharmaceutiques	○	○ ●

Sciences de l'éducation

	premier cycle	études supérieures
Administration scolaire	○	○ ●
Andragogie	○	○ ●
Applications pédagogiques de l'ordinateur	○	○ ●
Éducation comparée	○	○ ●
Éducation préscolaire et enseignement primaire	○	○ ●
Enseignement du français langue maternelle au primaire	○	○ ●
Enseignement du français langue maternelle au secondaire	○	○ ●
Enseignement secondaire et collégial	○	○ ●
Enseignement secondaire et collégial dramatique	○	○ ●
Enseignement de l'expression dramatique	○	○ ●
Études pédagogiques pour l'enseignement professionnel au secondaire	○	○ ●
Fondements de l'éducation	○	○ ●
Mesure et évaluation en éducation	○	○ ●
Orthopédagogie	○	○ ●
Technologie éducationnelle	○	○ ●

Sciences infirmières

	premier cycle	études supérieures
Administration et enseignement des soins infirmiers	○	
Sciences infirmières	■	○ ●

Théologie

	premier cycle	études supérieures
Études bibliques	○	○ ●
Études catéchétiques	○	○ ●
Études pastorales	○	○ ●
Études théologiques	○	○ ●
Sciences de la religion	○	○ ●
Sciences religieuses	○	○ ●
Théologie	○	○ ●
Théologie-études bibliques	○	○ ●
Théologie-études pastorales	○	○ ●

Faculté des études supérieures

La Faculté des études supérieures regroupe les facultés, écoles et départements de l'Université de Montréal et de ses écoles affiliées qui offrent des programmes d'études supérieures conduisant aux grades de maîtrise et de doctorat ou encore à des diplômes et à des certificats spécialisés.

Programme interdisciplinaire

Toxicologie Dipl.
Programme interdisciplinaire assure par la Faculté des études supérieures, la Faculté des arts et des sciences, la Faculté de médecine, la Faculté de médecine vétérinaire et la Faculté de pharmacie.

Écoles affiliées

Polytechnique

	premier cycle	études supérieures
Électricité du bâtiment	○	○ ●
Électronique industrielle	○	○ ●
Environnement	○	○ ●
Genie biomédical (conj. avec Médecine)	○	○ ●
Genie chimique	■	○ ●
Genie civil	■	○ ●
Genie des systèmes	■	○ ●
Genie électrique	■	○ ●
Genie géologique	■	○ ●
Genie industriel	■	○ ●
Genie mécanique	■	○ ●
Genie métallurgique	■	○ ●
Genie minier	■	○ ●
Genie nucléaire	■	○ ●
Genie physique	■	○ ●
Géologie de l'ingénieur	○	○ ●
Géologie minière	○	○ ●
Géophysique appliquée	○	○ ●
Géotechnique	○	○ ●
Instrumentation et commande de processus	○	○ ●
Mathématiques appliquées	○	○ ●
Mécanique du bâtiment	○	○ ●
Procédés de l'industrie pétrolière	○	○ ●
Programme de la compagnie Générale Électrique	○	○ ●
Reservoirs sous pression	○	○ ●
Ressources hydriques	○	○ ●
Sciences de la construction	○	○ ●
Sciences géodésiques	○	○ ●
Structures	○	○ ●
Technologie de la prévention des accidents	○	○ ●
Technologie de la prévention d'incendies	○	○ ●
Transports	○	○ ●

Note: Le diplôme d'études complémentaires peut être obtenu, au niveau des études supérieures, dans toutes les disciplines du genre.

Hautes Études Commerciales

	premier cycle	études supérieures
Administration	○	○ ●
Administration des affaires	○	○ ●
Comptabilité I	○	○ ●
Comptabilité II	○	○ ●
Gestion de la production et des opérations	○	○ ●
Gestion d'entreprise	○	○ ●
Gestion des coopératives	○	○ ●
Gestion du marketing	○	○ ●
Gestion du personnel	○	○ ●
Gestion financière	○	○ ●
Sciences administratives	○	Dipl.
Sciences de la gestion	○	○ ●
Systèmes d'information	○	○ ●

Demande d'admission*

Premier cycle et études supérieures
Le formulaire de demande d'admission doit parvenir au plus tard le 1^{er} mars pour les trimestres d'été et d'automne au Bureau du registraire (admission) C.P. 6205, succursale A Montréal (Québec) H3C 3T5 Tel.: 343-7076

Faculté de l'éducation permanente
S'adresser à la Faculté pour obtenir le formulaire de demande d'admission C.P. 6212, succursale A Montréal (Québec) H3C 3L4 Tel.: 343-6090

Le formulaire doit parvenir au Bureau du registraire (admission) C.P. 6205, succursale A Montréal (Québec) H3C 3T5

au plus tard le 30 mars pour la session intensive de mai
au plus tard le 28 mai pour la session intensive de juillet
au plus tard le 1^{er} août pour le trimestre d'automne
au plus tard le 3 déc. pour le trimestre d'hiver sauf exception

École Polytechnique
Le formulaire de demande d'admission doit parvenir au Bureau du registraire École Polytechnique de Montréal C.P. 6079, succursale A Montréal (Québec) H3C 3A7

au plus tard le 1^{er} mars premier cycle Tel.: 344-4724 (B. Ing.) 344-4929 études supérieures 344-4700
au plus tard le 19 août certificats Tel.: 344-4700

École des Hautes Études Commerciales
La demande d'admission pour le trimestre d'automne 1984 doit parvenir à l'École des Hautes Études Commerciales 5255, ave. Decelles, Montréal (Québec) H3T 1V6

au plus tard le 1^{er} mars B.A.A. Tel.: 343-4500 classes du jour (admission annuelle)
au plus tard le 24 février D.S.A.-M.B.A. Tel.: 343-4336
au plus tard le 15 mars M.Sc. Tel.: 343-4336
au plus tard le 15 mars Ph.D. Tel.: 343-4378 (admission annuelle)

au plus tard le 1^{er} juin B.A.A. Tel.: 343-4500 classes du soir
au plus tard le 4 mai Programmes Tel.: 343-4500 de certificats

* Pour certains programmes, la date limite pour déposer une demande d'admission peut être différente de celle indiquée. Il est donc suggéré de vérifier la date en vigueur auprès de la faculté ou de l'école concernée.

UNE HISTOIRE À S'RACONTER

Durant les années 60: L'UGEQ soutenait activement les luttes ouvrières

Dans les années '60, le mouvement étudiant québécois a soutenu activement de nombreuses luttes ouvrières. Déjà en avril 1962, l'Association Générale des Étudiants de l'Université de Montréal (l'AGEUM) avait appuyé, en faisant une courte grève, les employés-es du Centre social de cette institution qui désiraient se syndiquer. Loin de modifier cette tendance, la création de l'Union Générale des Étudiants du Québec (l'UGEQ), en novembre 1964, allait permettre de renforcer cette solidarité entre les mouvements ouvrier et étudiant. Dans cet article, nous tenterons de voir d'un peu plus près quelles étaient les raisons qui motivaient les associations étudiantes à établir de tels liens avec le mouvement syndical.

par Pierre Bélanger

Des représentants-es syndicaux ont eu l'occasion, à plusieurs reprises, de prendre la parole lors de Congrès ou d'autres activités organisées par l'UGEQ et même par la PEN. Tour à tour, les présidents des centrales syndicales (Louis Laberge, Marcel Pepin et Raymond Laliberté), ou leurs représentants, utilisant les tribunes qui leur étaient ainsi offertes, viennent expliquer leurs analyses à propos de cette "communauté d'intérêts" qui unit, parfois, le mouvement étudiant au mouvement ouvrier... et l'inverse est aussi vrai... mais...

"Croyez-vous qu'il existe une communauté de buts entre les étudiants et les ouvriers; pensez-vous qu'il puisse y avoir une action conjointe de la F.T.Q. et de l'UGEQ?" A ces deux grandes questions de Pierre-Louis Guertin, un journaliste étudiant, le président de la F.T.Q., Louis Laberge, donnait cette réponse suffisamment explicite: "une communauté de buts, oui, je pense. Je crois que l'UGEQ développera une pensée qui concernera la société en général. Quoiqu'on en dise, les organismes ouvriers tel la F.T.Q. ont un souci très développé du bien être de la société en général. La possibilité d'une action commune existe donc. L'UGEQ tend à faire de meilleurs citoyens de ses membres et son action encouragera le progrès social en même temps qu'une plus grande coopération entre les étudiants et les autres groupes intermédiaires, les travailleurs en particulier"⁽¹⁾.

Au-delà des beaux discours des uns et des autres, le développement des liens, que certains-es qualifient de "naturels", entre le mouvement étudiant et le mouvement ouvrier, se concrétise davantage lors de luttes, plus souvent locales, de travailleurs et travailleuses contre leur exploitation quotidienne. Les militants-es étudiants-es n'hésitent aucune-

ment à soutenir publiquement des luttes ouvrières tout aussi nombreuses que variées. A titre d'exemple, mentionnons les actions concrètes suivantes: manifestation conjointe, en octobre '65, de l'UGEQ avec le syndicat local devant la manufacture "La Grenade Shoes Ltd" dont les ouvriers et ouvrières sont en grève depuis quelques mois; manifestation étudiante à Québec, en février '66, pour appuyer les grévistes de la compagnie Coke. Plusieurs associations étudiantes, l'AGEUM (Université de Montréal) en tête, demandent aux étudiants-es de boycotter les produits Coca-Cola; soutien étudiant aux grévistes de la compagnie Ayers, à Lachute, en octobre '66; autre manifestation conjointe, en octobre '67, de l'UGEQ avec le mouvement syndical, dans son entier cette fois, pour appuyer les grévistes de la compagnie Seven Up; dénonciation de la loi 25 qui force, en février '67, le retour au travail des enseignants-es en grève. Plus tard, d'autres appuis viendront s'ajouter à cette liste déjà impressionnante, dont notamment le support étudiant au Mouvement de Libération des Travailleurs du Taxi (MTL) contre le monopole de la Murray Hill à Dorval, en 1968 et 1969.

Le "Bill 25": une loi rétrograde

L'élection de l'Union Nationale de Daniel Johnson, en juin '66, n'allait guère changer grand chose dans les rapports sociaux au Québec. Bien au contraire! Ainsi, lors des négociations avec les employés-es du secteur public, l'Union Nationale a la "chance" de préserver son image "duplessiste" en présentant une première loi spéciale afin de forcer les "profs" alors en grève, à retourner en classe. Il semble que par cette grève, les enseignants-es aient voulu s'opposer à une directive arbitraire du ministère de l'Éducation, émise le 14 octobre

1966, concernant "le financement des dépenses inadmissibles résultant des nouvelles conventions collectives". Le MEQ décidait unilatéralement de rendre conditionnelles ses subventions aux commissions scolaires en s'affirmant comme le grand patron de l'enseignement.

En novembre de la même année, "la Corporation des instituteurs (NDLR — Corporation des instituteurs catholiques, C.I.C., ancêtre de la C.E.Q.) lance un mouvement de grève qui fait bouler de neige et englobe plus de 15 000 syndiqués en janvier 1967. L'annonce d'une loi matraque, le Bill 25, au début de février, va provoquer un arrêt de travail d'une journée de tous les enseignants. Une manifestation intersyndicale rassemble 10 000 personnes à Québec le 12 février, à l'appel de la C.I.C., de la C.S.N., de la F.T.Q.



et de l'Union générale des étudiants du Québec (U.G.E.Q., la Centrale syndicale fondée par les étudiants en 1964)"⁽²⁾.

Mais l'appui des étudiants-es ne s'arrêtait pas là. En effet, l'UGEQ, lors de son deuxième Congrès qui se tenait à Sherbrooke du 15 au 19 février '67, a développé plus à fond son soutien aux professeurs. Pendant le Congrès, un militant a expliqué aux congressistes les événements qui se produisaient. L'exposé de Michel Pichette a porté sur la nécessité du "Front commun intersyndical contre l'adoption du Bill 25 qui suspend le droit de grève aux enseignants et contribue à fausser le jeu des négociations en consolidant les normes (celles imposées par le MEQ) du 15 octobre 1966"⁽³⁾.

Pour être encore plus conséquent avec cette position, Jean Pelletier, secrétaire général de

l'UGEQ, a invité les délégués "à se retrouver en fin de soirée pour une courte manifestation devant la résidence du député unioniste de Sherbrooke"⁽⁴⁾.

La Fédération des Normaliens (FNQ) appuie les "profs"

De son côté, la Fédération des normaliens du Québec (FNQ), un syndicat étudiant membre de l'UGEQ et qui regroupe près de 9 000 futurs professeurs, déplorait ce conflit qui oppose les syndicats enseignants et les commissions scolaires et accordait son plein appui aux grévistes. "Il reste clair donc, prétendait le représentant des normaliens, lit-on dans le journal *Jeune Québec*, que le gouvernement se doit de réagir; non pas en suggérant timidement des cataplasmes mais en négociant et non en imposant arbitrairement des normes salariales, avec les professeurs. (...) Enfin, souligne le

l'autoritarisme de l'Etat où qu'il soit.

Une entraide mutuelle bien limitée

Faisant un bilan, bien que très partiel, de cette unité entre le mouvement étudiant et le mouvement ouvrier ainsi que sue la "réciprocité" de cette aide entre l'UGEQ et les centrales syndicales québécoises, Messieurs Bédard et Charron écrivaient à la fin de 1969 que même s'il y avait beaucoup de points en commun entre les mondes étudiant et ouvrier, "ils ne réussirent jamais à trouver un langage mutuel qui eut permis d'arriver à une quelconque forme d'entraide". "Il faut cependant reconnaître, ajoutaient-ils, que la Confédération des Syndicats Nationaux a occasionnellement mis à la disposition de l'UGEQ tantôt pour des manifestations, tantôt pour des Congrès, des moyens techniques dont ne disposaient pas les différentes AGE universitaires. Quant à la Fédération des Travailleurs du Québec, à part le traditionnel orateur qui, de Congrès en Congrès, venait faire l'apologie du syndicalisme dans sa formule nord-américaine, il en fut très peu question dans les organismes étudiants. C'est peut-être la Corporation des Enseignants du Québec qui, malgré une souveraine méfiance à l'égard de l'UGEQ et un refus d'envisager l'hypothèse d'un front commun étudiants-professeurs sur quelque problème que ce soit, a, le plus souvent, dans ses Congrès ou ailleurs, tenté de rejoindre le groupe d'étudiants politisés et qui a fait le plus pour créer une certaine tête de pont du syndicalisme étudiant dans le syndicalisme ouvrier"⁽⁵⁾.

représentant de la FNQ, il est plus que temps que l'actuel gouvernement reconnaisse l'éducation comme la pierre angulaire de la société de demain. Qu'il agisse en conséquence..."⁽⁵⁾.

Le mouvement de grève prend fin le 20 février par l'adoption officielle du Bill 25. Cette loi prolonge les conventions collectives jusqu'au 30 juin 1968; elle impose une nouvelle échelle des salaires et fixe, par surcroît, les mécanismes de négociations au niveau national. En fait, cette loi-matraque modifie considérablement les "négociations" du secteur public. Le gouvernement se fait, du même coup, juge et partie. Cette injustice indigne grandement le mouvement étudiant qui voit en cela une entrave au fonctionnement de la négociation sur une base démocratique. Cette analyse l'amènera à s'opposer à

(1) "L'UGEQ: Instrument essentiel pour la revendication étudiante", *Le Quartier Latin*, no 3, déc. 1964, p. 13.

(2) *Histoire du mouvement ouvrier au Québec (1825-1976)* produit par la CSN-CEQ, 2ème édition, juin 1979, p. 156.

(3) Procès-verbal du 2ème Congrès de l'UGEQ, p. 11.

(4) *Ibid.*, p. 11.

(5) "Les normaliens appuient l'action des professeurs en grève", *Jeune Québec*, 7 au 13 février 1967, p. 5.

(6) Bédard, Pierre; Charron, Claude, *Les étudiants québécois — la contestation permanente*, édition spéciale de la revue "Noir et Rouge", Octobre 1969, pp. 13-14.

Dans notre prochain numéro, l'article de la série "Une histoire à s'raconter" portera sur l'appui que les étudiants-es québécois-es ont donné aux luttes anti-impérialistes dans les années '60.

L'AGEUQAM en lutte pour sa reconnaissance

par Christian Yaccarini

De plus en plus, il est question d'un référendum à l'UQAM. En effet, l'Association Générale des Étudiantes et Étudiants de l'UQAM, est présentement en négociation dans le but d'en arriver à une entente qui déboucherait sur la tenu d'un référendum.

POURQUOI UN REFERENDUM? Parce que la direction de l'UQAM n'a jamais voulu reconnaître l'AGEUQAM comme une association représentative des étudiantes et étudiants et ce, même si, à de multiples reprises, ces dernières ont clairement démontré qu'ils et elles adhèrent massivement à l'AGEUQAM.

L'UQAM se cachant derrière une politique de reconnaissance (la première au Québec) refusait de reconnaître officiellement l'AGEUQAM et ce, même si en plus des étudiants et étudiantes, les syndicats des professeurs-es, des chargés-es de cours et des employés-es reconnaissent officiellement l'AGEUQAM. Cette non-reconnaissance de l'AGEUQAM privait cette dernière d'une source de financement adéquate.

Cela n'a pourtant pas empêché l'AGEUQAM non seulement d'exister, mais en plus d'être une des associations étudiantes les plus combatives. L'AGEUQAM a tou-

jours été fidèle à sa raison d'être, c'est à dire de défendre les droits des étudiantes et des étudiants.

Mais cette non-reconnaissance a quand même eu des effets négatifs. Le manque de moyens financiers a non seulement placé l'AGEUQAM dans une situation précaire, mais en plus, elle n'a pu offrir à ses membres tous les services auxquels ces derniers et dernières sont en droit d'attendre d'une association étudiante. De plus, plusieurs comités ou groupes qui se sont formés, que ce soit des groupes de solidarité internationale, d'écologistes, de pacifistes, des comités-femmes, radios étudiantes, journaux modulaires, etc, n'ont jamais pu bénéficier d'un appui financier de l'AGEUQAM. Enfin, il est évident, et ce, aux yeux de tout le monde, qu'une AGEUQAM mieux outillée va pouvoir défendre les droits des étudiantes et étudiants avec encore plus de vigueur et de succès... Et cela semble déranger bien du monde.

C'est donc pour pouvoir remplir avec encore plus d'efficacité son rôle que l'exécutif et la Plénière Inter-Modulaire de l'AGEUQAM ont décidé de tenir un référendum, pour démontrer clairement sa représentativité et ainsi bénéficier d'une base de financement.

A cet effet, la Plénière Inter-Modulaire a mandaté l'exécutif de l'AGEUQAM de négocier avec l'UQAM les modalités d'un référendum (et non une politique de reconnaissance) auprès de tous et toutes les étudiants et étudiantes de l'UQAM, hormis ceux et celles inscrits-es dans la famille des Sciences de la Gestion. Référendum qui se tiendrait du 20 au 24 février 1984.

Les négociations, qui sont dans ce qu'on pourrait appeler une «phase terminale» sont ardues. Tant au niveau de la direction qu'au niveau de certains membres du corps professoral, on s'efforce de «mettre des batons dans les roues de l'AGEUQAM». Il est certain qu'une AGEUQAM reconnue va non seulement faire changer le décor à l'UQAM, mais va venir complètement bouleverser les rapports de force, et que certaines personnes ou groupes d'intérêts ne sont pas séduits par l'idée qu'un



jour des étudiants ou étudiantes membres de l'AGEUQAM puissent aller siéger à la Commission des Etudes (où les professeurs-es sont majoritaires en ce moment...) et au Conseil d'Administration et ce, tel que le stipule la loi de l'Université du Québec.

Mais malgré tout, les négociations avancent, et l'on peut espérer que l'exécutif va pouvoir soumettre l'entente négociée lors d'une prochaine Assemblée Générale qui devrait se tenir très bientôt. C'est à ce moment là que l'AGEUQAM ratifiera ou rejettera l'entente négociée.

Advenant, l'acceptation par l'Assemblée Générale des termes de l'entente, il s'en suivra une vaste campagne d'information et de sensibilisation à l'UQAM. Déjà les opposants à l'AGEUQAM montrent leurs couleurs. Un membre de l'exécutif du RAEU est d'ailleurs venu à l'UQAM pour diffuser un tract appelant à la dissolution de l'AGEUQAM.

Une vaste campagne d'appui a été déclenchée auprès des associations étudiantes, des groupes populaires, des syndicats. La lutte que l'AGEUQAM entreprend en est une qui concerne tout le monde, puisqu'ici c'est le droit d'association qui est en cause. A l'heure où le gouvernement du Québec, et les administrations locales, se servent de la loi 32 pour déstabiliser les associations étudiantes, il est essentiel que l'AGEUQAM réponde à ces attaques par un résultat qui démontrera, hors de tout doute que les associations étudiantes sont non seulement bien implantées, mais surtout que les étudiantes et étudiants y adhèrent massivement. Déjà, à l'heure actuelle, l'ANEQ a donné son appui à l'AGEUQAM, de même que l'Association des étudiants et des étudiantes de l'Université Concordia (CUSA). **Soyons solidaires de l'AGEUQAM! Appuyons l'AGEUQAM dans sa lutte!**

Tout reste à faire

“Oyez oyez! Le 25 janvier prochain, assemblée générale et tirage d'un prix de présence!” C'est ainsi qu'à Edouard-Montpetit l'exécutif de l'association étudiante (AGECEM) a débuté la session d'hiver '84. Après avoir hésité entre un bingo et un tirage, les dirigeant-e-s de l'AGECEM se sont résolu-e-s à donner un prix de présence pour hausser la participation à l'assemblée générale.

Faut-il rappeler le nombre record de votant-e-s lors des assemblées générales de la dernière session pour comprendre la phobie: 52 personnes lors du débat ANEQ-FAECQ... faut-il rappeler aussi les politiques de l'exécutif en place pour saisir les causes de ce taux de participation. En fait l'exécutif élu le printemps dernier n'a en aucun temps donné d'information sur les dossiers chauds, tels le PREC, la loi 32, etc. D'ailleurs, ces débats étaient systématiquement écartés des assemblées générales, ainsi que les problèmes internes; du reste, l'AGE n'était que l'outil du C.E. (être d'accord avec les positions). Ainsi l'AGECEM est-elle accréditée en vertu de la loi 32 par une décision d'exécutif (qui correspond à Edouard aussi au conseil d'administration), elle appuie de la même façon les démarches de la FAECQ sur la réforme pédagogique.

De plus, dans la même foulée, l'exécutif comblait lui-même les postes vacants de cette instance. Des officiers pris dans l'entourage de l'exécutif furent nommés sans que la base soit mise au courant.

à toutes-tous les étudiant-e-s du CEM. A ce moment l'opposition s'organisa...

Voilà où, à la fin janvier, on est rendu à Edouard-Montpetit. Des élections partielles sont prévues pour le début février, cinq postes sont ouverts: information, interne, externe, économique et la présidence, de quoi changer complètement une A.G.E. Il est facile d'identifier quels sont les premiers mouvements à faire: soit l'information, remettre à jour les débats sur le PREC et les prêts-bourses, et enfin prendre des positions assemblées générales sur ces questions pressantes et sur d'autres.

Michel Filion
étudiant à Edouard-Montpetit

**Bannières pour manifestation, assemblée...
Graphisme pour affiches, dépliants,
macarons...**

Conception, élaboration, prix à discuter avec VOUS

“Une image vaut mille mots!”, nos revendications doivent aussi s'exprimer visuellement.

Contactez: Mario Côté, 276-9489

**CINQ ANS PLUS TARD
QUE SONT DEVENUS
LES ENFANTS
DE NOS POLYVALENTES?**

**LES ENFANTS
DES
NORMES
POST
SCRIPTUM**

UN FILM DE GEORGES DUFAUX
UNE PRODUCTION DE L'OFFICE NATIONAL DU FILM DU CANADA

En première à Radio-Québec
le mercredi 1^{er} février à 21 h
suivi d'un Droit de parole
le mercredi 8 février à 20 h

Office national du film du Canada National Film Board of Canada